

Chapitre 1

Évolution récente et perspectives du marché du travail

Section spéciale – Un meilleur départ pour les jeunes ?

La section spéciale que comporte ce chapitre décrit l'évolution de la situation des jeunes sur le marché du travail et des politiques qui les concernent. La proportion de jeunes dans la population des pays de l'OCDE a connu un pic dans les années 60, 70 ou 80, et a partout reculé depuis. Dans une petite majorité de pays, les taux de chômage des jeunes adultes ont baissé depuis 1983 par rapport à ceux des adultes d'âge très actif, mais les tendances sont diverses. Les jeunes poursuivent leurs études plus tard, mais dans certains pays ils sont souvent actifs sur le marché du travail en même temps, de sorte que la mesure traditionnelle du taux de chômage n'est pas forcément le meilleur indicateur des difficultés que les jeunes peuvent rencontrer sur le marché du travail. Un autre indicateur, la proportion de jeunes qui ne sont ni au travail ni en formation, témoigne souvent d'une certaine amélioration de la tendance.

Il est fréquent que moins d'un cinquième des dépenses publiques affectées à des programmes actifs du marché du travail soit spécifiquement consacré aux jeunes qui ont des difficultés à trouver du travail ; toutefois, selon des données partielles relatives aux pays de l'Union européenne, jusqu'à deux cinquièmes des participants aux divers programmes, apprentissages subventionnés compris, ont moins de 25 ans. On passera ici en revue les stratégies d'intervention précoce et diverses filières d'enseignement et de formation, et l'on fera le bilan de l'expérience récente en matière de stratégies d'activation ; de programmes d'emploi de grande envergure ; de systèmes en alternance ; et de « filets de sécurité » destinés aux jeunes qui quittent l'école. Les « programmes jeunes » nouveaux ou très élargis mis en place par un certain nombre de pays depuis le milieu des années 90 ont eu dans certains cas un impact visible sur les taux de chômage des jeunes. La situation de cette population sur le marché du travail est sensible à la conjoncture économique générale, mais il existe également certaines caractéristiques structurelles qui donnent souvent de bons résultats en termes de comparaisons internationales : ce sont une gestion publique active du processus de passage de l'école à la vie active, conjuguant des allocations de chômage pour les jeunes et des mesures d'activation avec un « filet de sécurité », et le contact précoce avec le monde du travail par un apprentissage ou des emplois pour étudiants.

INTRODUCTION.....	17
1. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES	18
2. UN MEILLEUR DÉPART POUR LES JEUNES ?	22
CONCLUSIONS	48
<i>Annexe 1.A.</i> Initiatives récentes concernant le marché du travail des jeunes	54
<i>Annexe 1.B.</i> Tendances des taux d'emploi et de chômage des jeunes et des adultes d'âge très actif.....	58
BIBLIOGRAPHIE	63

Liste des encadrés

1.1. Évolutions démographiques.....	23
1.2. Programmes emplois jeunes de grande envergure.....	40
1.3. Les Nouveaux apprentissages en Australie.....	46

Liste des tableaux

1.1. Croissance du volume du PIB dans les pays de l'OCDE.....	17
1.2. Croissance de l'emploi et de la population active dans les pays de l'OCDE.....	19
1.3. Le chômage dans les pays de l'OCDE.....	20
1.4. Coûts de main-d'œuvre dans les pays de l'OCDE, secteur privé.....	21
1.5. Situation des jeunes adultes au regard de l'emploi selon leur scolarisation, 2000.....	27
1.6a. Taux de chômage et de non-emploi des jeunes adultes selon différentes définitions, 2000.....	28
1.6b. Taux de chômage et de non-emploi des jeunes hommes de 20 à 24 ans selon différentes définitions, 2000.....	29
1.6c. Taux de chômage et de non-emploi des jeunes femmes de 20 à 24 ans selon différentes définitions, 2000.....	30
1.B.1. Taux de chômage des jeunes comparé à celui des adultes d'âge très actif.....	58
1.B.2. Évolution des ratios emploi/population par groupe d'âge.....	60

Liste des graphiques

1.1. Proportion de jeunes dans la population d'âge actif de l'OCDE, 1960-2020.....	23
1.2. Chômage et emploi des jeunes adultes par rapport aux adultes d'âge très actif.....	24
1.3. Fréquence du chômage de longue durée chez les adolescents et les jeunes adultes.....	25
1.4. Jeunes sans emploi ou non scolarisés dans certains pays, 1983-2000.....	31
1.5. Taux de chômage des jeunes et dépenses publiques consacrées aux mesures en faveur du marché du travail des jeunes, 1985-1999.....	32
1.6. Variation des taux de chômage des jeunes et des dépenses publiques consacrées aux mesures en faveur des jeunes pour certains pays entre 1989 et 1999.....	33

Introduction

Malgré le ralentissement de la croissance du PIB réel intervenu en 2001, on perçoit à l'horizon des signes de reprise. Ce ralentissement a été particulièrement marqué en Amérique du Nord et en Asie ; il a été plus modéré en Océanie et en Europe (tableau 1.1),

Tableau 1.1. **Croissance du volume du PIB dans les pays de l'OCDE^{a, b}**

Variation annuelle, en pourcentage

	Part dans le PIB total de l'OCDE 1995	Moyenne 1989-1999	2000	2001	Prévisions	
					2002	2003
Amérique du Nord						
Canada	3.2	2.3	4.4	1.5	3.2	4.0
Mexique	3.0	3.3	6.9	-0.3	1.8	4.5
États-Unis	35.4	3.0	4.1	1.2	2.5	3.5
Asie						
Japon	14.0	1.7	2.4	-0.4	-0.7	0.3
Corée	2.6	6.0	9.3	3.0	6.0	6.5
Europe						
Danemark	0.6	2.1	3.0	0.9	1.9	2.2
Finlande	0.5	1.6	5.6	0.7	1.5	3.4
Norvège	0.5	3.4	2.3	1.4	2.1	2.5
Suède	0.8	1.5	3.6	1.2	2.1	3.2
Grèce	0.6	1.9	4.1	4.1	3.5	4.2
Italie	5.5	1.5	2.9	1.8	1.5	2.8
Portugal	0.6	2.8	3.4	1.9	1.7	2.7
Espagne	2.8	2.6	4.1	2.8	2.1	3.3
République tchèque	0.6	..	2.9	3.6	3.0	3.7
Hongrie	0.4	..	5.2	3.8	3.5	4.3
Pologne	1.3	..	4.0	1.1	1.3	2.7
République slovaque	0.2	-6.8	2.2	3.3	4.0	4.1
Autriche	0.8	2.5	3.0	1.0	1.2	2.8
Belgique	1.0	2.0	4.0	1.1	1.1	2.7
France	5.5	1.7	3.6	2.0	1.4	3.0
Allemagne ^c	8.0	2.3	3.0	0.6	0.7	2.5
Islande	0.0	2.1	5.5	3.0	-0.8	2.3
Irlande	0.3	7.0	11.5	6.6	3.5	6.3
Luxembourg	0.1	5.4	7.5	5.1	2.7	6.8
Pays-Bas	1.5	3.0	3.5	1.1	1.4	2.6
Suisse	0.8	0.9	3.0	1.3	1.0	2.3
Turquie	1.7	3.8	7.4	-7.4	1.8	3.5
Royaume-Uni	5.4	2.1	3.0	2.2	1.9	2.8
Océanie						
Australie	1.8	3.3	3.4	2.4	3.7	4.0
Nouvelle-Zélande	0.3	2.4	3.6	1.8	2.9	3.5
OCDE Europe^d	39.7	2.2	3.6	1.3	1.5	2.9
UE	34.1	2.1	3.4	1.7	1.5	2.8
Total OCDE^d	100.0	2.6	3.9	1.0	1.8	3.0

.. Données non disponibles.

a) Les méthodes de prévisions du Secrétariat de l'OCDE ainsi que les concepts et sources statistiques utilisés sont amplement décrits dans le document « Sources et méthodes : Perspectives économiques de l'OCDE » qui peut être consulté sur le site Internet de l'OCDE (<http://www.oecd.org/eco/out/source.htm>).

b) Les agrégats sont calculés sur la base des pondérations du PIB de 1995 exprimées en parités de pouvoir d'achat de 1995.

c) Le taux de croissance moyen a été calculé en reliant les données de l'Allemagne dans son ensemble à celles de l'Allemagne occidentale avant 1992.

d) Les moyennes pour 1989-1999 excluent la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la République slovaque.

Source : *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 71, juin 2002.

où la reprise semble toutefois ne pas devoir se produire avant la fin 2002. De ce fait, l'écart de croissance du PIB réel entre l'Europe et l'Amérique du Nord qui caractérisait la deuxième moitié des années 90 et qui s'était réduit en 2001 devrait à nouveau se creuser en 2002. En 2001, malgré un ralentissement d'environ 5 points de pourcentage, l'Irlande a été une fois de plus l'économie de l'OCDE qui a connu la croissance la plus rapide. En revanche, le Japon, le Mexique et surtout la Turquie ont accusé une croissance négative.

La section 1 présente une vue générale des évolutions récentes et des perspectives qui se dessinent, particulièrement sur le plan du marché du travail. La section 2, centrée sur l'évolution du marché du travail des jeunes, présente quelques-unes des principales mesures prises en la matière ces dernières années.

1. **Évolution récente et perspectives**

A. **Perspectives économiques d'ici 2003**

A mesure que les causes du récent ralentissement économique s'estompent, la croissance réelle du PIB semble avoir dépassé le plancher qu'elle avait atteint à la fin de 2001, faisant de cette récession l'une des moins sérieuses de celles de l'après-guerre. Dans la zone de l'OCDE, selon les projections, on devrait retrouver une croissance soutenue à 3 % en 2003 – après 1 % seulement en 2001 – avec une reprise marquée en Amérique du Nord, en Océanie et en Corée dès 2002. Aux États-Unis, une intervention monétaire rapide et énergique, conjuguée à une expansion budgétaire, a contribué à ramener la croissance. Dans l'Union européenne, et en particulier dans la zone euro, la production a stagné au deuxième semestre 2001 et on ne perçoit pas encore beaucoup de signes de reprise rapide. De fait, la confiance et par conséquent la dépense des ménages restent faibles, l'activité économique devrait rester peu dynamique au premier semestre de 2002 dans la plupart des pays d'Europe. Au Japon, l'activité devrait cesser de se contracter au deuxième semestre 2002, grâce à de bonnes performances à l'exportation et – après une longue période de baisse des stocks – des perspectives de reconstitution desdits stocks. Néanmoins, on ne s'attend pas à ce que la croissance reprenne dans l'avenir proche.

B. **Emploi et chômage**

Du fait du ralentissement de l'activité, la croissance de l'emploi a été nettement plus faible en 2001 que l'année précédente, et l'on s'attend à ce qu'elle baisse encore en 2002 (tableau 1.2). Le rythme global de croissance de l'emploi dans la zone de l'OCDE devrait en effet, d'après les projections, ne retrouver ses niveaux antérieurs qu'en 2003. C'est à nouveau l'Espagne qui a enregistré la croissance de l'emploi la plus rapide en 2001 (3.7 %), encore que ce soit près de 2 points de moins que l'année précédente. Après une forte performance en 2000, l'Irlande et le Luxembourg sont restés en tête en 2001, avec des taux de croissance nets d'emplois de plus de 2.5 %. La Nouvelle-Zélande, qui est parmi les pays de l'OCDE celui qui a enregistré la plus forte accélération (près de 1 point de pourcentage) a rejoint le groupe de tête. Pour la première fois depuis le début des années 90, l'Europe a enregistré en 2001 une plus forte croissance de l'emploi que l'Amérique du Nord, qui s'explique essentiellement par une stagnation aux États-Unis. Cependant, cet écart devrait disparaître prochainement du fait de la poursuite du ralentissement en Europe et de la précocité de la reprise au Canada et au Mexique, alors que les États-Unis ne devraient pas retrouver une croissance positive de l'emploi avant 2003,

Tableau 1.2. Croissance de l'emploi et de la population active dans les pays de l'OCDE^a

Variation annuelle, en pourcentage

	Emploi						Population active					
	Niveau en 2000 (milliers)	Moyenne 1989-1999	2000	2001	Prévisions		Niveau en 2000 (milliers)	Moyenne 1989-1999	2000	2001	Prévisions	
					2002	2003					2002	2003
Amérique du Nord												
Canada	14 911	1.1	2.6	1.1	1.6	1.7	16 001	1.1	1.8	1.5	2.1	1.3
Mexique	19 308	2.8	4.6	0.7	1.5	2.7	19 742	2.8	4.2	1.0	1.8	2.5
États-Unis	135 219	1.3	1.3	-0.1	-0.4	1.4	140 872	1.2	1.1	0.7	0.4	1.1
Asie												
Japon	64 458	0.5	-0.2	-0.5	-1.5	-0.4	67 660	0.8	-0.2	-0.2	-0.7	-0.3
Corée	21 061	1.5	3.8	1.4	1.8	2.0	21 950	1.8	1.5	1.1	1.3	1.7
Europe												
Danemark	2 726	0.3	0.7	0.4	0.2	0.4	2 851	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
Finlande	2 326	-0.9	1.7	1.4	0.6	1.3	2 580	-0.1	1.2	0.6	0.9	1.2
Norvège	2 269	1.0	0.5	0.4	0.5	0.6	2 350	0.8	0.7	0.5	0.5	0.5
Suède	4 157	-0.9	2.2	2.0	0.2	0.7	4 360	-0.5	1.2	1.3	0.4	0.5
Grèce	3 898	0.6	-0.3	-0.1	0.3	0.8	4 391	1.1	-1.2	-1.0	0.3	0.4
Italie	20 874	-0.1	1.9	2.0	1.5	2.0	23 369	0.0	0.9	0.8	0.9	1.9
Portugal	4 877	1.0	1.8	1.6	0.8	1.4	5 081	0.9	1.4	1.7	1.1	1.3
Espagne	15 370	1.4	5.5	3.7	1.2	1.8	17 344	1.3	3.7	2.7	1.4	1.5
République tchèque	4 676	..	-0.7	0.7	-0.4	0.0	5 130	..	-0.6	0.0	0.0	0.0
Hongrie	3 784	..	0.9	0.3	0.1	0.2	4 047	..	0.3	-0.5	0.1	0.1
Pologne	14 526	..	-1.6	-2.2	-1.3	0.2	17 311	..	1.0	0.4	0.3	0.1
République slovaque
Autriche	4 019	0.4	0.5	0.2	-0.5	0.8	4 217	0.6	-0.2	0.4	0.2	0.3
Belgique	3 970	0.4	1.6	1.1	0.2	0.5	4 263	0.5	-0.3	0.8	0.3	0.5
France	24 139	0.5	2.5	1.5	0.4	0.8	26 643	0.6	0.9	0.7	1.0	0.6
Allemagne ^b	38 706	0.7	1.6	0.2	-0.3	0.5	41 839	0.7	0.8	0.1	0.2	0.3
Islande	139	0.8	1.5	0.7	-0.4	1.0	141	0.8	1.0	0.8	0.6	1.1
Irlande	1 692	3.8	4.7	2.9	1.0	2.0	1 768	2.7	3.3	2.5	2.0	2.0
Luxembourg	183	1.1	2.8	2.6	0.9	1.5	188	1.3	2.5	2.5	1.3	1.7
Pays-Bas	6 959	2.2	2.3	1.9	0.7	0.5	7 146	1.8	1.7	1.5	1.2	1.0
Suisse	3 910	0.4	1.0	1.8	0.5	0.9	3 982	0.6	0.3	1.6	1.0	0.7
Turquie	21 078	1.6	-3.8	-0.3	0.3	2.0	22 529	1.5	-4.9	1.8	1.2	1.3
Royaume-Uni	27 938	0.2	1.0	0.8	0.3	0.6	29 572	0.2	0.5	0.4	0.5	0.5
Océanie												
Australie	9 097	1.2	3.0	1.0	1.4	1.8	9 707	1.4	2.3	1.5	1.2	1.5
Nouvelle-Zélande	1 779	1.8	1.6	2.5	1.4	1.3	1 892	1.7	0.7	1.8	1.8	0.9
OCDE Europe^c	212 215	1.1	1.0	0.9	0.3	1.0	231 102	1.2	0.4	0.8	0.7	0.8
UE	161 833	1.1	2.0	1.3	0.4	0.9	175 612	1.2	1.0	0.8	0.7	0.8
Total OCDE^c	478 046	1.2	1.3	0.4	0.0	1.1	508 926	1.2	0.8	0.7	0.6	0.9

.. Données non disponibles.

a) Voir la note a) du tableau 1.1.

b) Le taux de croissance moyen a été calculé en reliant les données de l'Allemagne dans son ensemble à celles de l'Allemagne occidentale avant 1992.

c) Les moyennes pour 1989-1999 excluent la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la République slovaque.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, n° 71, juin 2002.

malgré le retour précoce de la croissance du PIB. Au Japon et en Pologne, en 2001, on a observé une contraction importante de l'emploi (égale ou supérieure à 0.5 %), qui selon les projections devrait se poursuivre dans le proche avenir.

Le ralentissement de l'activité économique s'est accompagné en 2001 d'une hausse de 0.3 point du chômage (1.5 million de personnes) dans la zone de l'OCDE (tableau 1.3). Le taux de chômage a atteint 6.4 % (près de 33 millions de chômeurs) et devrait encore monter jusqu'à 6.9 % (plus de 35 millions de chômeurs) en 2002, suivi d'une légère

Tableau 1.3. Le chômage dans les pays de l'OCDE^a

	Pourcentage de la population active					Millions				
	Moyenne 1989-1999	2000	2001	Prévisions		Moyenne 1989-1999	2000	2001	Prévisions	
				2002	2003				2002	2003
Amérique du Nord										
Canada	9.4	6.8	7.2	7.6	7.2	1.4	1.1	1.2	1.3	1.2
Mexique	3.6	2.2	2.5	2.7	2.5	0.6	0.4	0.5	0.6	0.5
États-Unis	5.7	4.0	4.8	5.6	5.3	7.5	5.7	6.8	7.9	7.6
Asie										
Japon	3.0	4.7	5.0	5.8	6.0	2.0	3.2	3.4	3.9	4.0
Corée	3.1	4.1	3.7	3.3	3.0	0.6	0.9	0.8	0.7	0.7
Europe										
Danemark	6.9	4.4	4.3	4.3	4.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Finlande	11.1	9.8	9.1	9.4	9.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2
Norvège	4.8	3.4	3.6	3.6	3.5	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Suède	5.8	4.7	4.0	4.2	4.0	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Grèce	9.3	11.2	10.4	10.3	10.0	0.4	0.5	0.5	0.5	0.4
Italie	10.6	10.7	9.6	9.1	9.0	2.4	2.5	2.3	2.2	2.2
Portugal	5.6	4.0	4.1	4.4	4.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2
Espagne	16.2	11.4	10.5	10.7	10.5	2.5	2.0	1.9	1.9	1.9
République tchèque	..	8.9	8.2	8.6	8.6	..	0.5	0.4	0.4	0.4
Hongrie	0.0	6.5	5.7	5.8	5.7	..	0.3	0.2	0.2	0.2
Pologne	0.0	16.1	18.2	19.6	19.5	..	2.8	3.2	3.4	3.4
République slovaque	0.0	18.8	19.3	19.1	18.6
Autriche	5.0	4.7	4.9	5.6	5.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Belgique	8.4	6.9	6.6	6.7	6.7	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
France	10.9	9.4	8.7	9.2	9.0	2.8	2.5	2.3	2.5	2.5
Allemagne	7.6	7.5	7.4	7.8	7.6	3.0	3.1	3.1	3.3	3.2
Islande	3.2	1.4	1.5	2.5	2.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Irlande	12.3	4.3	3.9	4.9	4.9	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Luxembourg	2.4	2.6	2.6	2.9	3.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pays-Bas	5.9	2.6	2.2	2.7	3.2	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2
Suisse	3.1	2.0	1.9	2.5	2.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Turquie	7.6	6.4	8.4	9.2	8.6	1.6	1.5	1.9	2.1	2.0
Royaume-Uni	7.7	5.5	5.1	5.3	5.3	2.2	1.6	1.5	1.6	1.6
Océanie										
Australie	8.3	6.3	6.8	6.6	6.3	0.7	0.6	0.7	0.7	0.6
Nouvelle-Zélande	7.9	6.0	5.3	5.7	5.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
OCDE Europe^b	8.9	8.3	8.2	8.6	8.4	20.0	19.4	19.4	20.4	20.2
UE	9.2	7.8	7.4	7.6	7.5	15.4	13.8	13.0	13.5	13.4
Total OCDE^b	6.8	6.1	6.4	6.9	6.7	32.9	31.4	32.9	35.6	34.9

.. Données non disponibles.

a) Voir la note a) du tableau 1.1.

b) Les moyennes pour 1989-1999 excluent la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la République slovaque.

Source : *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 71, juin 2002.

réduction en 2003. En Europe, cependant, le taux de chômage a continué de baisser en 2001, du fait de la faible croissance de la population active (voir tableau 1.2), mais il devrait augmenter légèrement en 2002, comme dans la plupart des pays non européens de l'OCDE. L'Australie, la Corée, la Grèce, l'Italie et la République slovaque sont les seuls pays où le chômage devrait selon les projections diminuer en 2002. Néanmoins, la Grèce et la République slovaque – ainsi que l'Espagne et la Pologne – continueront d'afficher un chômage à deux chiffres en 2003. Les projections de l'OCDE indiquent également une forte augmentation du taux de chômage aux États-Unis en 2002, où il devrait atteindre environ 5.6 %, tandis qu'au Japon il devrait monter à 6 % en 2003, niveau le plus élevé des cinquante dernières années.

C. Rémunération et coûts de main-d'œuvre

Dans la zone de l'OCDE, la croissance de la *rémunération par salarié* a légèrement ralenti en 2001 (tableau 1.4), et devrait encore ralentir de façon plus marquée (d'environ

Tableau 1.4. **Coûts de main-d'œuvre dans les pays de l'OCDE^{a, b}, secteur privé**

Pourcentages de variation par rapport à la période précédente

	Rémunération par salarié					Coûts unitaires de main-d'œuvre				
	Moyenne 1989-1999	2000	2001	Prévisions		Moyenne 1987-1997	2000	2001	Prévisions	
				2002	2003				2002	2003
Amérique du Nord										
Canada	3.3	3.1	2.1	2.5	3.3	1.9	1.0	1.8	0.8	0.8
Mexique	20.0	11.5	9.3	6.5	6.0	19.8	8.5	10.2	6.4	4.1
États-Unis	3.6	5.6	5.1	3.1	3.5	2.0	3.1	4.1	-0.1	1.4
Asie										
Japon	1.2	0.5	-0.1	-1.3	-1.1	0.0	-2.1	0.0	-2.0	-1.7
Corée	10.0	7.1	5.8	6.0	6.3	4.9	1.5	4.2	1.7	1.6
Europe										
Danemark	3.5	4.0	4.5	4.2	4.2	1.2	1.1	3.6	1.9	1.8
Finlande	3.7	4.5	4.0	4.0	3.9	0.5	0.4	5.7	2.3	1.4
Norvège	4.1	4.2	4.8	5.0	5.0	1.9	2.7	4.0	3.3	2.7
Suède	5.0	7.5	5.0	4.6	4.5	2.1	6.8	4.3	2.0	1.6
Grèce	10.9	5.3	6.3	5.6	5.5	9.3	0.4	1.6	2.0	1.7
Italie	4.6	2.7	3.0	2.7	2.3	2.8	1.6	2.8	2.7	1.1
Portugal	10.9	5.3	5.4	4.3	4.2	8.9	3.3	5.1	3.2	2.8
Espagne	5.9	3.7	4.8	3.2	3.2	4.4	2.6	4.4	1.7	1.4
République tchèque	..	7.2	7.5	7.3	7.7	11.2	3.2	4.2	3.5	3.6
Hongrie	..	12.8	15.0	10.5	7.9	5.5	8.0	10.8	6.7	3.5
Pologne	..	9.7	7.5	5.3	4.5	21.4	3.1	3.5	2.2	1.7
République slovaque
Autriche	3.6	2.8	3.1	2.4	2.8	1.1	-0.1	2.4	0.5	0.5
Belgique	3.9	3.5	2.9	3.8	3.1	2.2	0.6	2.8	2.7	0.5
France	2.1	1.6	2.1	2.4	2.4	0.7	0.6	1.6	1.0	0.0
Allemagne ^c	2.6	1.3	1.6	2.6	2.6	0.9	-0.1	1.3	1.6	0.5
Islande	7.3	6.8	7.7	7.0	4.9	5.8	2.3	4.9	7.5	3.5
Irlande	3.7	8.6	7.9	6.6	5.5	0.4	1.5	3.9	3.8	1.0
Luxembourg	4.2	5.0	5.2	3.5	3.9
Pays-Bas	2.8	4.9	4.5	4.9	4.1	1.6	3.6	5.5	4.0	1.7
Suisse	3.1	1.4	3.1	2.4	2.0	2.9	-0.5	3.5	1.8	0.4
Turquie
Royaume-Uni	5.2	3.4	5.2	4.0	4.2	3.7	1.3	3.5	2.2	1.8
Océanie										
Australie	3.6	3.6	4.4	3.7	3.7	1.4	3.2	3.0	1.1	1.1
Nouvelle-Zélande	1.5	3.5	3.6	3.5	3.5	1.0	1.1	3.8	2.2	1.1
OCDE Europe^{d, e}	4.0	3.2	3.7	3.4	3.3	2.3	1.4	2.9	2.1	1.1
UE	4.0	2.8	3.3	3.2	3.1	2.3	1.2	2.7	2.0	1.0
Total OCDE moins les pays à forte inflation^{d, e, f}	3.3	3.6	3.5	2.4	2.6	1.8	1.5	2.8	0.5	0.7
Total OCDE^{d, e}	4.1	4.1	3.9	2.8	2.9	2.5	1.8	3.1	0.8	0.9

.. Données non disponibles.

a) Voir la note a) du tableau 1.1.

b) Les agrégats sont calculés sur la base des pondérations du PIB de 1995 exprimées en parités de pouvoir d'achat de 1995.

c) Le taux de croissance moyen a été calculé en reliant les données de l'Allemagne dans son ensemble à celles de l'Allemagne occidentale avant 1992.

d) Les moyennes pour 1989-1999 excluent la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la République slovaque.

e) Pays indiqués.

f) Les pays à forte inflation sont ceux pour lesquels l'inflation mesurée par l'indice implicite des prix du PIB a été, sur la base des données historiques, égale ou supérieure à 10 % en moyenne entre 1989 et 1999. Ainsi, la République tchèque, la Grèce, la Hongrie, la Corée, le Mexique, la Pologne, la République slovaque et la Turquie sont exclus du total.

Source : *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 71, juin 2002.

1 point) en 2002. Mais, ces chiffres dissimulent une grande diversité selon les pays. La croissance a été plus lente en Amérique du Nord et en Asie en 2001, alors qu'elle s'est accélérée en Europe et en Océanie. Cela dit, on s'attend à un certain ralentissement dans ces dernières zones au cours des deux prochaines années. En 2001, par rapport à l'année précédente, la croissance des *coûts unitaires de main-d'œuvre* s'est nettement accélérée dans tous les pays de l'OCDE à l'exception de l'Australie, où elle est restée pratiquement stable, et de la Suède, où elle s'est nettement ralentie. Néanmoins, dans presque tous les pays où il y a eu accélération, la croissance des coûts unitaires de main-d'œuvre devrait ralentir en 2002 (à quelques rares exceptions près : l'Allemagne, la Grèce et l'Islande) et encore davantage en 2003 dans la plupart des pays.

2. Un meilleur départ pour les jeunes ?

A. Introduction

Le chômage des jeunes représente depuis de nombreuses années un défi majeur : dans la plupart des pays, leur taux de chômage a été constamment au moins le double de celui des adultes. Aussi les gouvernements ont-ils porté une attention particulière à ce problème, qui a également fait l'objet d'études attentives à l'OCDE¹.

Normalement, divers facteurs présents dans les années 80 et 90 auraient dû contribuer à améliorer la situation relative des jeunes sur le marché du travail² :

- La situation économique favorable de la fin des années 90 – l'emploi des jeunes est particulièrement sensible à la conjoncture.
- Le recul de la proportion de jeunes dans la population d'âge actif (voir encadré 1.1).
- L'allongement de la durée des études qui fait que les jeunes atteignent un niveau d'instruction moyen plus élevé que celui des cohortes précédentes.
- La demande accrue de compétences informatiques.
- L'âge plus tardif auquel les jeunes femmes ont leur premier enfant, ce qui leur facilite une activité rémunérée.
- L'attention accrue portée aux jeunes défavorisés/inactifs dans beaucoup de politiques nationales du marché du travail, et l'introduction d'un certain nombre de mesures novatrices en leur faveur.

C'est dans ce contexte que la présente section pose les questions suivantes :

- Les marchés du travail des jeunes montraient-ils des signes d'amélioration à long terme avant le début de la présente récession ?
- Y a-t-il des raisons de penser que la récession actuelle va peser relativement plus sur les jeunes ?
- Perçoit-on des effets positifs des dernières mesures du marché du travail prises en faveur des jeunes ?

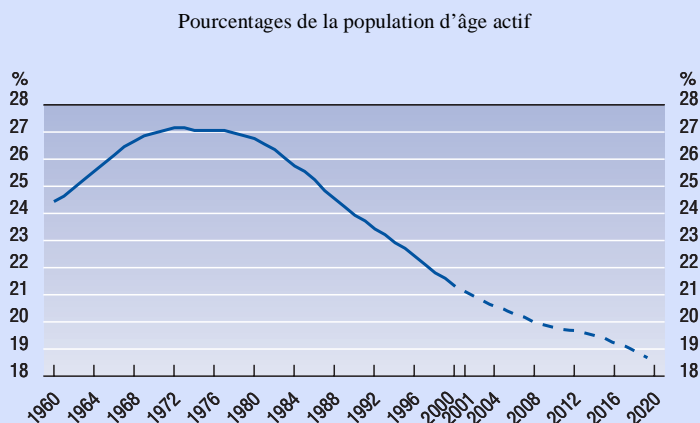
On commencera ici par comparer la situation des années 90 à celle des années 80, puis l'on évoquera un certain nombre d'évolutions intervenues dans la période récente au niveau des politiques menées. La sous-section B passe en revue les tendances à moyen et à court terme du marché du travail des jeunes. La sous-section C examine les dépenses publiques consacrées aux programmes du marché du travail des jeunes et leur évolution, et la sous-section D met en lumière quelques-unes des tendances et initiatives récentes qui

Encadré 1.1. **Évolutions démographiques**

Depuis les années 70, la proportion de jeunes de 15 à 24 ans dans la population d'âge actif (15-64 ans) de l'ensemble de l'OCDE a reculé d'un quart (graphique 1.1), et dans certains pays on s'attend à de nouvelles baisses importantes dans les vingt prochaines années. C'est dans les années 70 que la proportion de jeunes par rapport à celle des 25-54 ans (âge de forte activité) a atteint un pic aux États-Unis, en France, au Mexique, en Turquie et dans de nombreux pays plus petits, mais ce pic est intervenu dans les années 60 au Danemark, en Finlande, au Japon, aux Pays-Bas, en République tchèque et en Suède, et dans les années 80 en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Grèce, en Italie et au Royaume-Uni. Les baisses intervenues depuis et jusqu'en 2000 dépassaient 40 % au Canada, en Corée, au Japon et dans quelques pays d'Europe.

Dans les années 80, de nombreuses études ont été consacrées à l'effet de ce qu'on a appelé les « générations pléthoriques » sur l'entrée des jeunes sur le marché du travail. Les *Perspectives de l'emploi* de 1986 (voir OCDE, 1986, chapitre 5), résumaient 18 de ces études et concluaient ainsi : « Les études montrent d'une façon assez unanime que les membres d'une cohorte pléthorique connaissent un chômage relativement plus élevé et/ou un niveau de gains relativement plus faible à leur entrée dans la vie active. » Shimer (2001) en revanche, en comparant les différents États américains, a constaté que les taux de chômage des jeunes sont plus faibles là où les cohortes sont nombreuses : il pense que les entreprises ont tendance à s'implanter ou à se développer dans les zones où les cohortes de jeunes sont nombreuses, et que ces zones enregistrent alors une baisse générale du chômage. En Europe, on pourrait considérer que c'est de ce type de mécanisme que l'Irlande a bénéficié dans les années 90.

Graphique 1.1. **Proportion de jeunes dans la population d'âge actif de l'OCDE^a, 1960-2020^b**



a) Moyenne pondérée de tous les pays Membres de l'OCDE. Pour chaque pays, les données correspondent au rapport de la population de 15 à 24 ans à la population de 15 à 64 ans.

b) À partir de 2001, les données se réfèrent à des projections.

Source : Estimations et projections de la population fournies au Secrétariat de l'OCDE par les Nations Unies.

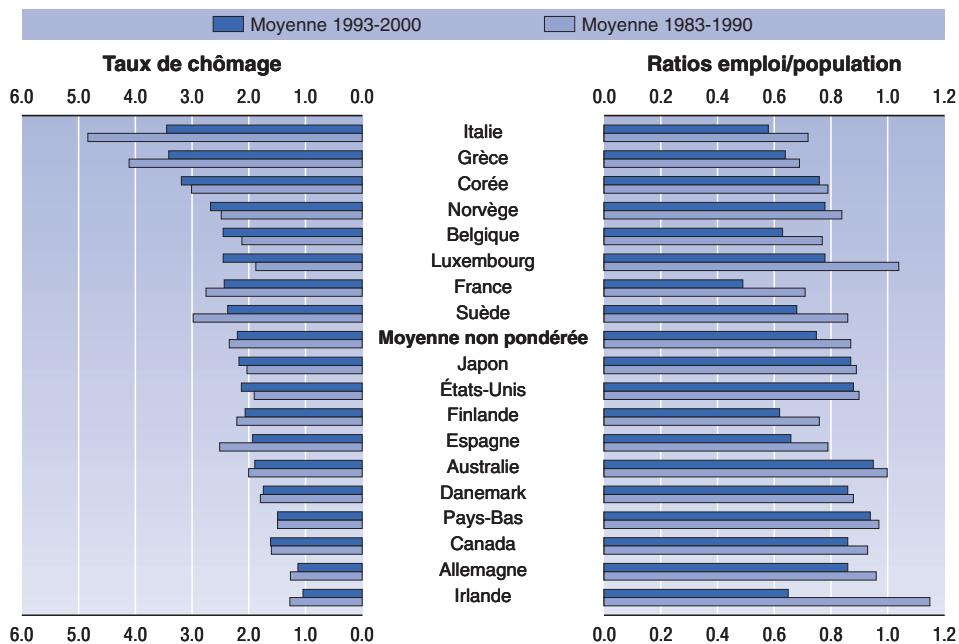
caractérisent les politiques du marché du travail des jeunes. Enfin, la dernière section dégage quelques conclusions.

B. Les tendances du marché du travail des jeunes

La présente sous-section examine les taux de chômage et d'emploi des adolescents (jusqu'à 19 ans) et des jeunes adultes (20 à 24 ans). Compte tenu des taux élevés de présence des adolescents dans le système éducatif, il vaut peut-être mieux se concentrer sur les indicateurs du marché du travail qui concernent le groupe des jeunes adultes, ou sur les données relatives aux seuls non-étudiants³. On trouvera dans les graphiques 1.2 et 1.3 quelques comparaisons de base entre les périodes 1983-1990 et 1993-2000, deux périodes d'expansion dans la zone de l'OCDE qui permettent de prendre en compte le nombre maximum de pays sur une base raisonnablement cohérente⁴.

Le taux de chômage relatif des jeunes adultes par rapport à ceux des adultes de 25 à 54 ans a baissé dans un peu plus de pays qu'il n'a augmenté. Cela dit, le ratio emploi/population des jeunes adultes par rapport à celui des adultes de 25 à 54 ans a diminué dans presque tous les pays (graphique 1.2). Les chiffres détaillés des taux de chômage des jeunes (tableau 1.B.1 de l'annexe) présentent un tableau relativement irrégulier. Les moyennes pondérées des taux de chômage des adolescents et des jeunes adultes par rapport à ceux des travailleurs d'âge très actif ont toutes deux diminué depuis 1983, alors que les valeurs médianes non pondérées n'ont pratiquement pas changé, et certains des

Graphique 1.2. **Chômage et emploi des jeunes adultes par rapport aux adultes d'âge très actif^{a, b}**



a) Taux de chômage et ratio emploi/population des personnes de 20 à 24 ans par rapport à ceux des personnes de 25 à 54 ans.

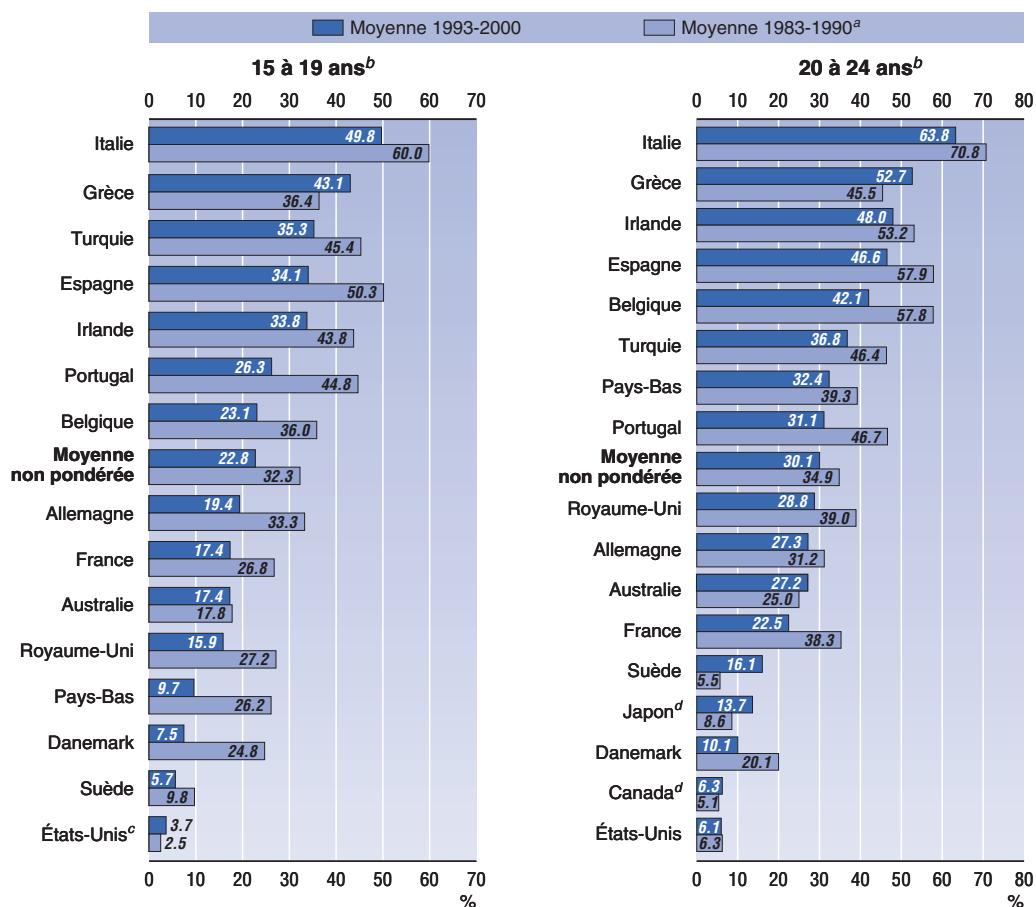
b) Les pays sont présentés dans l'ordre décroissant de la moyenne des taux de chômage des jeunes adultes sur la période 1993-2000.

Source : OCDE (2001), *Statistiques de la population active, 1980-2000*, partie III.

pays pour lesquels les chiffres ne commencent qu'en 1993 présentent une dégradation de la situation pour les adolescents⁵. La fréquence du chômage de longue durée parmi les jeunes chômeurs a diminué dans presque tous les pays, et dans les rares cas où elle a augmenté, l'ampleur de la hausse est faible (graphique 1.3), tandis que pour les adultes on n'observe pas d'évolution de ce genre (voir le chapitre 4 pour une analyse détaillée du chômage de longue durée). Cela peut donner à penser que la concentration du désavantage s'est réduite⁶. Les chiffres détaillés des taux d'emploi des jeunes (tableau 1.B.2 de l'annexe) confirment que, malgré une certaine reprise conjoncturelle après 1993, les taux d'emploi des jeunes adultes ont généralement baissé entre 1983 et 1993 (années proches dans la plupart des cas du creux du cycle économique) ou entre 1990 et 2000 (années près du pic du cycle).

Graphique 1.3. **Fréquence du chômage de longue durée chez les adolescents et les jeunes adultes**

Chômage de longue durée en pourcentage du chômage de chaque groupe d'âge



a) Pour le Portugal, la moyenne est calculée sur la période 1986-1990 ; pour la Turquie, elle est calculée sur la période 1988-1990.

b) Les pays sont présentés dans l'ordre décroissant de la fréquence du chômage de longue durée sur la période 1993-2000, pour chacun des groupes d'âge.

c) 16 à 19 ans.

d) 15 à 24 ans.

Source : Base de données du Secrétariat de l'OCDE sur la durée du chômage.

Les graphiques 1.2 et 1.3 ne tiennent pas compte du pourcentage de jeunes qui poursuivent des études, facteur dont l'importance est illustrée par le tableau 1.5 qui ventile la population des jeunes adultes en fonction de leur situation au regard de l'emploi et des études. Il y a d'importants chevauchements entre les diverses catégories – par exemple, dans certains pays, beaucoup de jeunes chômeurs sont également étudiants. Le chômage des étudiants n'est pas forcément un problème majeur, du fait qu'ils ne recherchent souvent qu'un travail à temps très partiel pour se faire un complément de revenu ; d'ailleurs, dans la pratique, les mesures du marché du travail ne visent généralement pas à influencer sur le niveau de chômage des étudiants⁷. C'est pourquoi des chiffres relatifs à la situation au regard de l'emploi qui ne prennent pas en compte la poursuite des études peuvent donner une fausse impression des résultats des jeunes sur le marché du travail, surtout par rapport aux objectifs des politiques menées.

Le tableau 1.6a donne divers indicateurs synthétiques de l'ampleur des problèmes des jeunes adultes sur le marché du travail dans différents pays. Les deux premières colonnes montrent que la mesure traditionnelle des taux de chômage des jeunes, très élevée dans certains pays, peut être beaucoup plus faible lorsqu'on exprime le chômage des jeunes en pourcentage de la population de jeunes. Une comparaison de la première et de la troisième colonnes montre que lorsqu'on s'intéresse uniquement aux non-étudiants, le taux de chômage augmente dans certains pays (par exemple l'Allemagne et la France) et baisse dans d'autres (par exemple la Norvège et les Pays-Bas). Si l'on compare la quatrième colonne à la septième, ou la cinquième à la huitième, on voit ce qui se passe lorsqu'on prend comme indicateur le non-emploi (c'est-à-dire l'inactivité plus le chômage). L'inactivité des femmes n'est pas nécessairement signe de difficulté sur le marché du travail, de sorte qu'il vaut peut-être mieux concentrer l'attention sur les hommes (tableau 1.6b). Ici, les ratios chômage des jeunes/population sont plus élevés, mais les ratios non-emploi/population sont plus faibles que si l'on considère les deux sexes. Les proportions de jeunes adultes masculins qui ne sont ni au travail ni en formation varient énormément, de 5 % au Danemark et aux Pays-Bas à plus de 20 % en Italie, Pologne, République slovaque et Turquie.

Ces proportions semblent avoir eu tendance à baisser dans la plupart des cas (graphique 1.4)⁸, de sorte que le ratio emploi/population « augmenté », défini comme la proportion du groupe d'âge considéré qui est soit au travail soit en formation (soit les deux) a eu tendance à évoluer à la hausse. On pourrait penser que les jeunes poursuivent leurs études plus longtemps faute de possibilités d'emploi, et non par choix. Cependant, si l'on considère les dimensions étudiées dans la présente sous-section, il semble qu'en général les résultats des jeunes sur le marché du travail se soient légèrement améliorés depuis 1983.

Plusieurs analyses précédentes suggéraient que les perspectives d'emploi des jeunes sont particulièrement sensibles à la conjoncture. Dans une étude datant de 1996, l'OCDE constate qu'en période de récession, les taux de chômage des jeunes tendent à augmenter légèrement plus, en points de pourcentage, que ceux des adultes. Cependant, comme les taux de chômage des jeunes sont beaucoup plus élevés au départ, cela suggère également que la part des jeunes dans le chômage total ou le taux relatif du chômage des jeunes diminue en période de récession. Les chiffres du passé montrent que les ratios entre les taux de chômage des jeunes et ceux des adultes ont fortement augmenté pendant la récession de 1973 à 1977, et diminué pendant la période de reprise de 1977 à 1979⁹.

Tableau 1.5. **Situation des jeunes adultes^a au regard de l'emploi selon leur scolarisation, 2000**

Part de la population de jeunes adultes, pourcentages

	Occupés				Chômeurs				Inactifs				Total		
	Scolarisés	Non scolarisés	Total	Proportion de scolarisés	Scolarisés	Non scolarisés	Total	Proportion de scolarisés	Scolarisés	Non scolarisés	Total	Proportion de scolarisés	Scolarisés	Non scolarisés	Total
Australie	24.1	50.9	74.9	32.1	2.0	6.1	8.1	25.0	9.8	7.2	17.0	57.4	35.9	64.1	100.0
Autriche	3.8	62.2	66.0	5.8	0.5	3.7	4.2	11.1	21.4	8.3	29.8	72.0	25.8	74.2	100.0
Belgique	7.1	45.6	52.6	13.4	1.9	6.2	8.1	23.4	33.6	5.6	39.3	85.7	42.6	57.4	100.0
Canada	17.7	47.1	64.9	27.3	1.3	7.1	8.4	15.9	19.5	7.2	26.7	73.1	38.6	61.4	100.0
République tchèque	0.5	60.0	60.4	0.8	0.1	10.0	10.2	1.2	19.1	10.3	29.4	65.0	19.7	80.3	100.0
Danemark	35.3	38.6	73.8	47.8	3.4	1.7	5.1	66.4	16.2	4.9	21.0	76.8	54.8	45.2	100.0
Finlande	19.1	30.8	49.9	38.2	5.6	7.5	13.2	42.9	28.0	9.0	37.0	75.7	52.7	47.3	100.0
France	9.0	31.7	40.7	22.1	1.1	9.4	10.5	10.1	44.1	4.7	48.8	90.4	54.1	45.9	100.0
Allemagne	17.0	49.0	66.0	25.8	0.3	5.8	6.1	4.8	16.8	11.1	27.9	60.1	34.1	65.9	100.0
Grèce	4.6	41.5	46.2	10.1	1.5	15.2	16.7	9.0	28.6	8.6	37.2	76.9	34.8	65.2	100.0
Hongrie	4.8	45.6	50.4	9.6	0.5	6.1	6.6	7.6	27.0	15.9	42.9	62.9	32.3	67.7	100.0
Irlande	6.2	63.6	69.8	8.8	0.4	3.3	3.6	9.7	20.2	6.4	26.6	76.0	26.7	73.3	100.0
Italie	3.3	35.1	38.4	8.6	2.4	13.6	16.0	15.3	32.2	13.3	45.5	70.7	38.0	62.0	100.0
Japon ^b	9.1	29.2	38.3	23.7	0.4	3.7	4.2	10.6	52.5	5.0	57.6	91.3	62.1	37.9	100.0
Mexique	4.6	55.2	59.8	7.7	0.3	2.1	2.4	12.5	12.7	25.1	37.8	33.7	17.6	82.4	100.0
Pays-Bas	33.4	44.1	77.5	43.1	1.8	1.8	3.5	50.1	13.7	5.2	18.9	72.4	48.9	51.1	100.0
Nouvelle-Zélande	1.5	65.3	66.8	2.2	0.0	9.0	9.0	0.0	9.8	14.5	24.3	40.4	11.3	88.7	100.0
Norvège	15.8	50.3	66.1	23.9	2.6	3.3	5.8	43.7	23.4	4.7	28.1	83.1	41.7	58.3	100.0
Pologne	3.9	34.3	38.2	10.2	2.4	20.6	23.0	10.4	28.6	10.2	38.8	73.8	34.9	65.1	100.0
Portugal	7.6	53.5	61.0	12.4	0.7	5.0	5.7	12.0	27.1	6.2	33.3	81.5	35.4	64.6	100.0
République slovaque	0.3	48.8	49.1	0.7	0.1	20.1	20.2	0.4	17.7	13.0	30.6	57.7	18.1	81.9	100.0
Espagne	6.1	39.9	46.0	13.3	4.4	10.8	15.2	29.0	34.8	3.9	38.7	89.9	45.4	54.6	100.0
Suède	10.0	47.2	57.3	17.5	0.4	5.4	5.9	7.6	31.6	5.3	36.9	85.8	42.1	57.9	100.0
Suisse	22.2	56.7	78.9	28.2	0.5	2.6	3.1	15.3	14.7	3.3	18.0	81.8	37.4	62.6	100.0
Turquie	1.9	40.7	42.6	4.5	0.5	8.3	8.7	5.7	10.3	38.4	48.6	21.1	12.7	87.3	100.0
Royaume-Uni	14.9	53.1	68.0	21.9	1.4	5.6	7.0	20.0	15.2	9.7	25.0	61.0	31.5	68.5	100.0
États-Unis	20.0	53.1	73.1	27.4	1.0	4.0	5.1	19.9	11.5	10.4	21.9	52.5	32.5	67.5	100.0
Moyenne	11.3	47.1	58.4	18.0	1.4	7.3	8.7	17.8	23.0	9.9	32.9	69.2	35.6	64.4	100.0
Médiane	7.6	47.2	60.4	13.4	1.0	6.1	7.0	12.0	20.2	8.3	30.6	73.1	35.4	64.6	100.0

a) Personnes âgées de 20 à 24 ans.

b) Les données concernent les personnes âgées de 15 à 24 ans.

Source : Base de données du Secrétariat de l'OCDE sur la situation au regard de l'emploi selon la scolarisation.

Tableau 1.6a. Taux de chômage et de non-emploi des jeunes adultes^a selon différentes définitions, 2000

	Chômage					Non-emploi		
	Total		Non scolarisés			Total	Non scolarisés	
	Pourcentage de la population active	Pourcentage de la population	Pourcentage de la population active non scolarisée	Pourcentage de la population non scolarisée	Pourcentage de la population totale	Pourcentage de la population	Pourcentage de la population non scolarisée	Pourcentage de la population totale
Australie	9.7	8.1	10.6	9.4	6.1	25.1	20.7	13.3
Autriche	6.0	4.2	5.7	5.0	3.7	34.0	16.3	12.1
Belgique	13.3	8.1	12.0	10.8	6.2	47.4	20.6	11.8
Canada	11.5	8.4	13.0	11.5	7.1	35.1	23.2	14.3
République tchèque	14.4	10.2	14.3	12.5	10.0	39.6	25.3	20.3
Danemark	6.5	5.1	4.3	3.8	1.7	26.2	14.6	6.6
Finlande	20.9	13.2	19.6	15.9	7.5	50.1	34.9	16.5
France	20.5	10.5	22.9	20.6	9.4	59.3	30.8	14.1
Allemagne	8.5	6.1	10.6	8.8	5.8	34.0	25.7	16.9
Grèce	26.5	16.7	26.7	23.2	15.2	53.8	36.4	23.7
Hongrie	11.6	6.6	11.9	9.1	6.1	49.6	32.6	22.1
Irlande	4.9	3.6	4.9	4.4	3.3	30.2	13.2	9.7
Italie	29.5	16.0	27.9	21.9	13.6	61.6	43.4	26.9
Japon ^b	9.9	4.2	11.4	9.9	3.7	61.7	23.1	8.8
Mexique	3.8	2.4	3.6	2.5	2.1	40.2	33.0	27.2
Pays-Bas	4.3	3.5	3.8	3.4	1.8	22.5	13.7	7.0
Nouvelle-Zélande	11.8	9.0	12.1	10.1	9.0	33.2	26.4	23.4
Norvège	8.1	5.8	6.2	5.7	3.3	33.9	13.8	8.0
Pologne	37.5	23.0	37.5	31.6	20.6	61.8	47.3	30.8
Portugal	8.5	5.7	8.5	7.7	5.0	39.0	17.2	11.1
République slovaque	29.2	20.2	29.2	24.6	20.1	50.9	40.4	33.1
Espagne	24.9	15.2	21.3	19.8	10.8	54.0	27.0	14.7
Suède	9.3	5.9	10.3	9.4	5.4	42.7	18.5	10.7
Suisse	3.8	3.1	4.4	4.2	2.6	21.1	9.5	5.9
Turquie	17.0	8.7	16.9	9.4	8.3	57.4	53.4	46.6
Royaume-Uni	9.4	7.0	9.6	8.2	5.6	32.0	22.5	15.4
États-Unis	6.5	5.1	7.1	6.0	4.0	26.9	21.4	14.4
Moyenne	13.6	8.7	13.6	11.5	7.3	41.6	26.1	17.2
Médiane	9.9	7.0	11.4	9.4	6.1	39.6	23.2	14.4

a) Personnes âgées de 20 à 24 ans.

b) Les données concernent les personnes âgées de 15 à 24 ans.

Source : Voir le tableau 1.5. Les données de cette section peuvent être obtenues à partir de celles du tableau 1.5.

Tableau 1.6b. Taux de chômage et de non-emploi des jeunes hommes de 20 à 24 ans selon différentes définitions, 2000

	Chômage					Non-emploi		
	Total		Non scolarisés			Total	Non scolarisés	
	Pourcentage de la population active	Pourcentage de la population	Pourcentage de la population active non scolarisée	Pourcentage de la population non scolarisée	Pourcentage de la population totale	Pourcentage de la population	Pourcentage de la population non scolarisée	Pourcentage de la population totale
Australie	10.2	8.9	11.6	11.0	7.2	21.6	16.1	10.5
Autriche	7.5	5.4	7.4	6.6	5.1	33.1	17.8	13.8
Belgique	11.0	7.2	9.9	9.3	5.5	41.7	15.3	9.1
Canada	13.7	10.4	15.0	13.9	9.0	34.3	21.1	13.5
République tchèque	15.2	12.1	15.1	14.7	12.0	32.3	17.3	14.1
Danemark	6.2	5.3	4.1	3.8	1.9	20.8	10.5	5.2
Finlande	21.8	14.2	20.7	17.1	9.1	49.3	34.8	18.5
France	18.6	10.3	20.4	19.3	9.4	54.8	24.6	11.9
Allemagne	9.6	7.3	11.9	10.5	7.1	31.0	21.7	14.6
Grèce	20.8	14.3	21.0	19.6	13.4	45.5	26.1	17.8
Hongrie	13.7	8.8	14.2	12.2	8.4	44.9	26.3	18.1
Irlande	4.4	3.5	4.3	4.1	3.2	24.4	8.7	6.7
Italie	26.9	15.8	26.0	21.5	14.0	56.9	38.9	25.4
Japon ^a	11.7	4.9	13.6	12.5	4.4	63.1	20.6	7.3
Mexique	3.6	3.0	3.4	3.3	2.7	19.0	7.4	6.0
Pays-Bas	4.2	3.5	3.4	3.2	1.5	20.3	9.4	4.6
Nouvelle-Zélande	12.2	10.1	12.5	11.5	10.1	27.4	19.0	16.7
Norvège	8.7	6.9	6.7	6.5	4.3	28.0	10.5	7.1
Pologne	36.0	23.3	35.0	31.5	20.7	58.7	41.4	27.2
Portugal	6.7	4.9	7.1	6.7	4.6	31.8	12.2	8.3
République slovaque	32.5	24.5	32.7	29.6	24.5	49.1	39.1	32.4
Espagne	18.3	12.0	15.8	15.1	8.9	46.4	19.4	11.5
Suède	10.0	6.7	10.9	10.0	6.3	39.7	18.1	11.4
Suisse	5.0	4.2	5.8	5.7	3.5	20.4	8.5	5.2
Turquie	17.5	12.7	17.5	14.6	12.2	39.9	31.4	26.4
Royaume-Uni	10.8	8.8	11.1	10.5	7.3	27.4	16.0	11.1
États-Unis	7.1	5.8	7.5	6.9	4.7	23.2	15.2	10.5
Moyenne	13.5	9.4	13.5	12.3	8.2	36.5	20.3	13.5
Médiane	11.0	8.8	11.9	11.0	7.2	33.1	18.1	11.5

a) Les données concernent les hommes âgés de 15 à 24 ans.

Source : Voir le tableau 1.5.

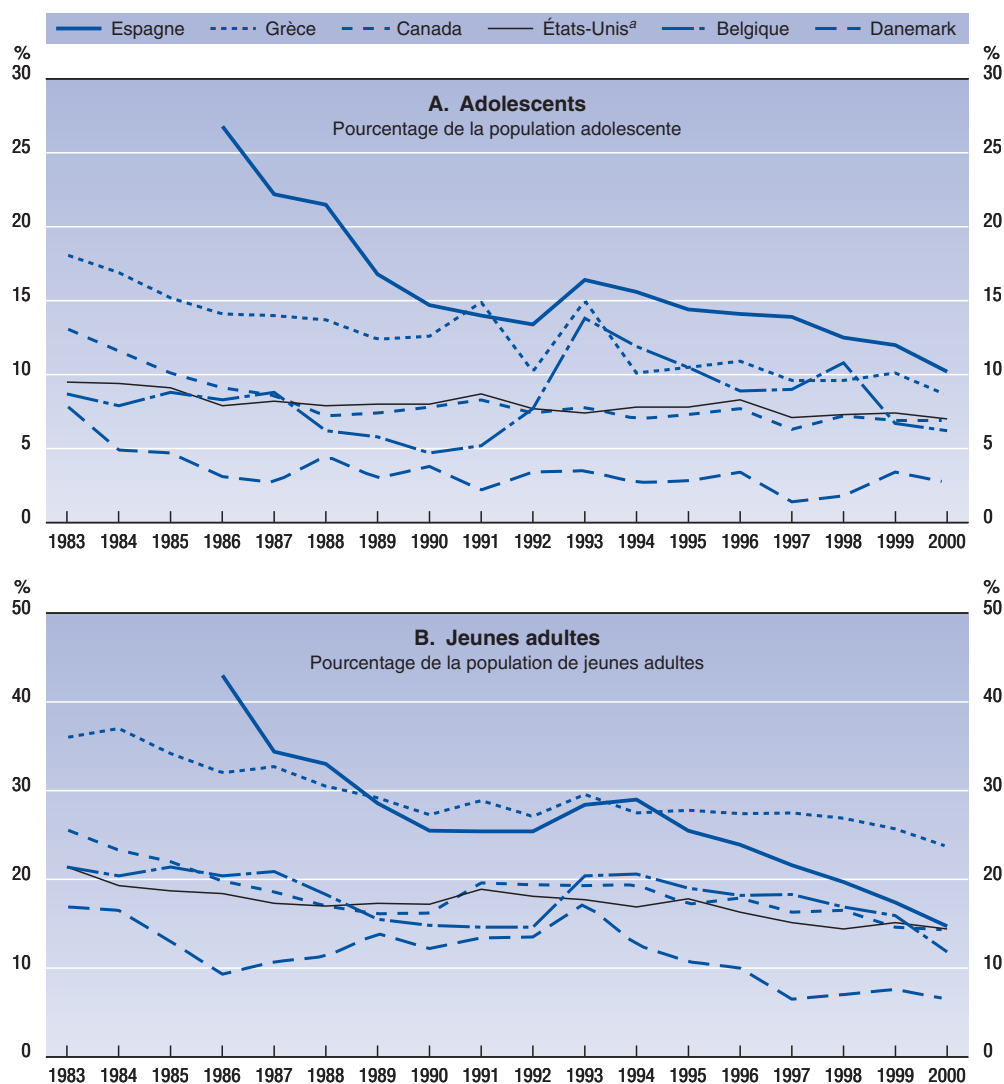
Tableau 1.6c. Taux de chômage et de non-emploi des jeunes femmes de 20 à 24 ans selon différentes définitions, 2000

	Chômage					Non-emploi		
	Total		Non scolarisées			Total	Non scolarisées	
	Pourcentage de la population active	Pourcentage de la population	Pourcentage de la population active non scolarisée	Pourcentage de la population non scolarisée	Pourcentage de la population totale	Pourcentage de la population	Pourcentage de la population non scolarisée	Pourcentage de la population totale
Australie	9.2	7.2	9.5	7.8	4.9	28.7	25.6	16.2
Autriche	4.4	3.0	3.8	3.3	2.4	34.9	14.6	10.3
Belgique	16.1	9.0	14.5	12.5	6.9	53.2	26.4	14.5
Canada	9.0	6.3	10.5	8.8	5.1	36.0	25.7	15.0
République tchèque	13.3	8.1	13.3	10.2	8.1	47.1	33.9	26.9
Danemark	6.7	5.0	4.5	3.8	1.6	31.1	19.1	7.9
Finlande	19.8	12.1	18.0	14.3	5.9	51.0	35.0	14.4
France	22.7	10.7	26.2	22.0	9.5	63.7	37.8	16.3
Allemagne	7.1	4.8	9.0	6.9	4.4	37.2	30.2	19.4
Grèce	32.7	18.8	33.3	26.7	16.7	61.3	46.4	29.1
Hongrie	9.0	4.6	8.8	5.9	4.0	54.1	38.9	26.0
Irlande	5.5	3.7	5.5	4.8	3.3	36.1	18.1	12.7
Italie	32.6	16.3	30.4	22.5	13.2	66.4	48.6	28.5
Japon ^a	8.0	3.5	9.2	7.6	3.1	60.4	25.2	10.3
Mexique	4.2	1.8	4.0	1.9	1.5	58.9	55.1	45.8
Pays-Bas	4.5	3.6	4.3	3.7	2.0	24.6	17.6	9.5
Nouvelle-Zélande	11.3	7.8	11.6	8.7	7.8	39.1	33.8	30.2
Norvège	7.4	4.8	5.2	4.5	2.2	40.2	18.4	9.0
Pologne	39.2	22.7	40.3	31.7	20.5	64.8	53.0	34.2
Portugal	10.6	6.4	10.3	8.8	5.4	46.0	22.8	13.9
République slovaque	25.0	15.8	24.9	19.3	15.6	52.6	41.8	33.8
Espagne	32.8	18.6	28.8	25.7	12.8	61.9	36.4	18.1
Suède	8.5	5.0	9.6	8.6	4.5	46.0	18.9	9.9
Suisse	2.4	1.9	2.9	2.7	1.7	21.9	10.4	6.6
Turquie	16.1	5.2	15.5	5.2	4.7	73.1	71.8	64.8
Royaume-Uni	7.6	5.2	7.6	5.9	4.0	36.7	29.2	19.8
États-Unis	5.8	4.3	6.6	5.1	3.4	30.7	27.8	18.3
Moyenne	13.8	8.0	13.6	10.7	6.5	46.6	31.9	20.8
Médiane	9.0	5.2	9.6	7.8	4.7	46.0	29.2	16.3

a) Les données concernent les femmes âgées de 15 à 24 ans.

Source : Voir le tableau 1.5.

Graphique 1.4. Jeunes sans emploi ou non scolarisés dans certains pays, 1983-2000



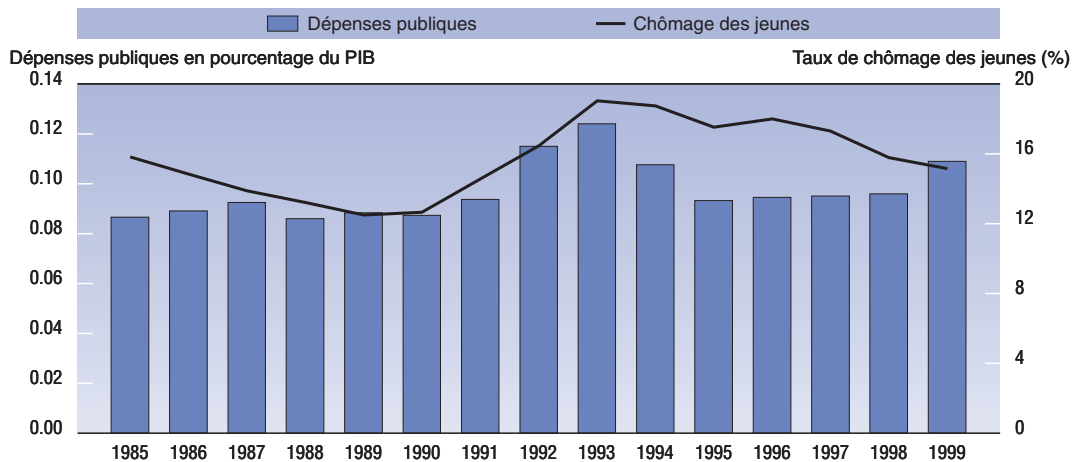
a) Adolescents âgés de 16 à 19 ans.

Source : Estimations réalisées à partir des bases de données du Secrétariat de l'OCDE sur la situation au regard de l'emploi selon la scolarisation.

Cela dit, à partir des années 80, ces ratios n'ont guère paru sensibles à la conjoncture et, comme le montre le tableau 1.B.1 de l'annexe, ils ont souvent été relativement faibles pendant la crise de 1993.

C. Les dépenses publiques consacrées aux mesures du marché du travail des jeunes

Dans la base de données de l'OCDE sur les dépenses du marché du travail (voir le tableau H de l'annexe statistique de cet ouvrage), les mesures qui s'adressent aux jeunes représentent en moyenne 13 % des dépenses totales consacrées aux mesures actives du marché du travail. Depuis 15 ans, les dépenses consacrées à des mesures pour les jeunes ont représenté en moyenne 0.1 % du PIB, voire moins (graphique 1.5)¹⁰ et sont restées nettement supérieures à ce niveau dans certains pays européens de l'OCDE, mais nette-

Graphique 1.5. **Taux^a de chômage des jeunes et dépenses publiques consacrées aux mesures en faveur du marché du travail des jeunes, 1985-1999^b**

a) Le chômage des jeunes se réfère aux personnes âgées de 15 à 24 ans (16 à 24 ans aux États-Unis).

b) Moyennes non pondérées. Certaines données manquantes ont fait l'objet d'estimations par le Secrétariat. Les pays Membres de l'OCDE considérés sont l'Allemagne, l'Australie, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

Source : Base de données du Secrétariat de l'OCDE sur les programmes actifs du marché du travail et OCDE (2001), *Statistiques de la population active 1980-2000*.

ment en dessous aux États-Unis et au Japon. La dépense a été forte en France, en Italie, en Finlande et au Royaume-Uni, pays qui en 1999 ont consacré respectivement 0.41 %, 0.25 %, 0.20 % et 0.15 % de leur PIB à des mesures en faveur des jeunes. Les trois premiers d'entre eux accusent des taux assez élevés de chômage des jeunes, comme le montre le tableau 1.6.

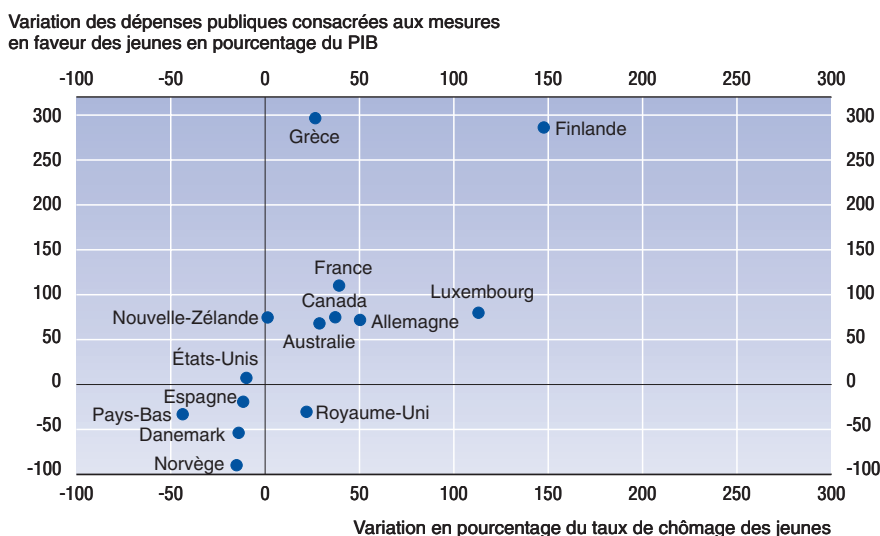
Pour l'OCDE, la catégorie « Mesures du marché du travail des jeunes » désigne les mesures explicitement ciblées sur les jeunes¹¹. Les données relatives aux âges effectifs des participants à de nombreux programmes de formation, d'incitation à l'emploi (prime à l'embauche), de création d'emplois et de création d'entreprises – y compris ceux qui ne sont pas expressément ciblés sur les jeunes – figurent dans la publication d'Eurostat (2002) pour la plupart des pays de l'Union européenne et la Norvège. Dans ces pays, les mesures en faveur des jeunes selon la définition de l'OCDE représentaient en 1999 près de 20 % des dépenses actives. Cependant, selon les estimations réalisées par le Secrétariat (sur la base des programmes pour lesquels on connaît l'âge des participants) près de 40 % du stock des participants avaient moins de 25 ans. Presque tous les participants aux programmes d'aide à l'apprentissage, à l'exception d'un programme en Finlande, et 30 % environ des participants aux mesures générales d'incitation à la formation et à l'emploi étaient des jeunes. En revanche, ils ne représentaient que 19 % des participants aux programmes de création d'emplois et 10 % des participants aux programmes de création d'entreprises. La proportion de jeunes était relativement importante dans les programmes de formation générale en Belgique, en Italie (où les contrats formation-emploi figurent sous cette rubrique et non sous celle des apprentissages ou des incitations à l'emploi) et en Espagne ; dans les incitations à l'emploi en Grèce ; dans les mesures de création d'emplois en France et aux Pays-Bas ; et (bien que la proportion de jeunes ne soit encore que d'un quart environ) dans les mesures en faveur des créations d'entreprises en Espagne

et en Grèce. Au Royaume-Uni, le nombre total de participants aux mesures d'incitation à l'emploi et de création d'emplois était faible, mais les personnes concernées étaient toutes des jeunes dans le *New Deal for Young People*.

A quelques exceptions près, entre 1989 et 1999 la proportion dans le PIB des dépenses consacrées aux jeunes a augmenté (Allemagne, Australie, Canada, Finlande, France, Grèce, Luxembourg, Nouvelle-Zélande) ou diminué (Danemark, Espagne, Norvège, Pays-Bas,) comme la variation du taux de chômage des jeunes (graphique 1.6). Toute corrélation ou absence de corrélation ne peut être saisie qu'approximativement, en raison des problèmes conceptuels de la définition des « mesures pour les jeunes ». Toutefois, il pourrait y avoir une corrélation systématique du fait que l'augmentation du chômage des jeunes augmente la dépense, soit automatiquement (notamment parce que les jeunes chômeurs de longue durée peuvent prétendre à une formation) soit parce que le gouvernement a pris des mesures spécifiques à cet égard. Si l'on veut concilier cette observation avec l'idée que les politiques actives du marché du travail peuvent réduire le chômage, il faut considérer que le plein impact des nouvelles mesures ne se fait sentir que progressivement sur plusieurs années, que les mesures efficaces n'impliquent pas nécessairement une dépense élevée, et que les forts taux de participation à des mesures peuvent être utiles sur un marché du travail déprimé mais contreproductifs lorsque le chômage a baissé (de sorte qu'on ne devrait pas observer des dépenses élevées associées au chômage faible).

Les moyennes pour l'OCDE qui figurent au graphique 1.5 montrent que les dépenses ont légèrement diminué à la fin des années 80 mais fortement augmenté lors de la réces-

Graphique 1.6. **Variation des taux de chômage des jeunes et des dépenses publiques consacrées aux mesures en faveur des jeunes pour certains pays^a entre 1989 et 1999**



^a Les jeunes se réfèrent aux personnes âgées de 15 à 24 ans (16 à 24 ans aux États-Unis). Certaines données manquantes ont fait l'objet d'estimations du Secrétariat de l'OCDE. La Suède a été exclue de ce graphique du fait qu'au milieu des années 90 les dépenses publiques ont été largement déplacées des mesures consacrées spécifiquement aux jeunes, vers une participation des jeunes à l'ensemble des programmes. En pourcentage du PIB, les dépenses publiques dans la catégorie des mesures de l'OCDE en faveur du marché du travail des jeunes ont décliné sur la période représentée, mais le Bureau du marché du travail suédois estime que l'ensemble des dépenses en faveur du marché du travail des jeunes, y compris les dépenses dans l'ensemble des programmes, ont plus que doublé.

Source : Base de données du Secrétariat de l'OCDE sur les programmes actifs du marché du travail et OCDE (2001), *Statistiques de la population active 1980-2000*.

sion du début des années 90 et jusqu'en 1993. Cette augmentation s'explique par un certain nombre de programmes nouveaux ou très élargis : programmes de formation des jeunes et de création d'emplois (*Landcare and Environmental Action*) en Australie, élargissement du programme de stages municipaux de formation au Danemark, mesures de formation et de création d'emplois pour les jeunes (CES) en France, introduction de la garantie d'emploi des jeunes aux Pays-Bas, extension de l'aide à l'apprentissage et à la formation (cofinancée par le Fonds social européen) au Portugal et Youth Practice (six mois de stage en entreprise pour les 18-25 ans dans les secteurs privé ou public, avec des conditions intéressantes pour les employeurs) en Suède. Vers le milieu des années 90, la dépense consacrée aux mesures du marché du travail des jeunes a légèrement diminué, mais ensuite, rompant avec l'évolution conjoncturelle précédente, elle s'est stabilisée après 1995 puis augmenté en 1999 avec une nouvelle série de programmes nouveaux ou très élargis : *New Apprenticeships* en Australie (également ouverts aux adultes), Stratégie emploi jeunesse au Canada, programme Emplois jeunes en France, programme JUMP en Allemagne, et *New Deal* et *Work-Based Training for the Young* au Royaume-Uni (où la dépense avait beaucoup diminué au début des années 90).

D. L'évolution des politiques du marché du travail des jeunes

On examine ici les politiques du marché du travail des jeunes sous six rubriques : mesures d'intervention précoce pour les jeunes défavorisés, diversification des filières d'éducation et de formation, mesures d'activation visant à améliorer l'employabilité et à mobiliser l'offre de main-d'œuvre, création et promotion d'emplois à grande échelle, systèmes en alternance offrant une passerelle entre l'école et le travail, et filets de sécurité. D'autres facteurs institutionnels qui pourraient avoir un effet sensible sur le marché du travail des jeunes, tels que le salaire minimum, les mesures de réduction des coûts de main-d'œuvre et la protection de l'emploi ne seront pas traités ici¹². Ces facteurs peuvent cependant influencer sur la nature du problème et le type de mesure à adopter. Les contrats d'apprentissage avec exonération de l'obligation de salaire minimum, les mesures de création directe d'emplois, les subventions à l'embauche et l'assouplissement des règles concernant les contrats temporaires peuvent contourner ou contrecarrer l'effet des coûts salariaux élevés ou de la protection de l'emploi. En revanche, les conditions strictes d'admissibilité aux prestations et les mesures « d'activation » de la recherche d'emploi peuvent compenser l'effet dissuasif des prestations. Un enseignement et une formation de qualité, ainsi que d'autres mesures, notamment l'information sur le marché du travail, les services d'orientation professionnelle et de placement sont nécessaires quel que soit le contexte institutionnel.

L'âge n'est pas le seul ni nécessairement le meilleur critère de ciblage des mesures du marché du travail. Les politiques en faveur des jeunes visant essentiellement le passage de l'école à la vie active, certaines mesures telles que l'orientation professionnelle peuvent avoir tendance à être ciblées sur les entrants et ré-entrants sur le marché du travail (parmi les personnes déjà au chômage, celles qui n'ont pas d'antécédents d'emploi récent) plutôt que sur un groupe d'âge particulier.

Les mesures d'intervention précoce pour les jeunes défavorisés

Ce sont les jeunes les moins instruits qui risquent le plus d'être désavantagés sur le marché du travail. Les évaluations montrent que ce sont les interventions *précoces* et *soutenues* qui sont les plus efficaces pour les jeunes défavorisés (Martin et Grubb, 2001 ;

Heckman et Lochner, 2000 ; Garces *et al.* 2000). Ces interventions doivent commencer dès la petite enfance, avant la scolarité obligatoire, et être suivies d'efforts intenses pour améliorer les performances à l'école primaire et secondaire et réduire les taux d'abandon.

Diversité des filières d'éducation et de formation

Les filières de l'enseignement secondaire du deuxième cycle et de l'enseignement tertiaire ainsi que de la formation professionnelle doivent répondre à une grande diversité de besoins et d'intérêts des élèves. Les programmes post-scolaires qui offrent des filières de rechange pour ceux qui ne terminent pas le deuxième cycle du secondaire présentent des degrés inégaux de réussite. Aux États-Unis, ces programmes permettent souvent à ceux qui ont abandonné le lycée de terminer leurs études secondaires, tandis que dans d'autres pays ils conduisent plus souvent à des qualifications professionnelles spécifiques. L'ouverture des options à presque tous les adolescents, comme l'a fait la Norvège en leur donnant un droit à trois ans d'enseignement secondaire, aide à la mise en œuvre des stratégies de « garantie jeunes » et de « filet de sécurité » décrites plus loin. La proportion de jeunes qui terminent leurs études secondaires dans les pays de l'OCDE n'a cessé de croître, mais souvent moins de la moitié entrent à l'université. Dans les années 90, plusieurs trains de mesures ont augmenté la souplesse et la diversité des options disponibles (OCDE, 2000b) :

- Élargissement des programmes et qualifications professionnelles (par exemple un vaste programme « bâtiment » au lieu de programmes distincts pour la charpente, la peinture et la maçonnerie).
- La création de liens entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel, et la conjugaison de l'apprentissage pratique et de la poursuite des études scolaires (par exemple des options professionnelles dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, un contenu d'enseignement général plus important dans l'enseignement professionnel, et la modularisation des cours d'enseignement général et de formation professionnelle permettant de conjuguer des modules des deux systèmes).
- La création de certaines passerelles de l'enseignement professionnel secondaire à l'enseignement tertiaire, qu'il s'agisse de filières « doublement qualifiantes » (qui qualifient l'intéressé soit pour un emploi nécessitant des compétences techniques soit pour l'enseignement tertiaire), en Autriche, Hongrie et République tchèque, ou d'examens et cours supplémentaires parallèlement ou consécutivement à la formation professionnelle, en Australie, Autriche, Norvège et Suisse.

Cependant, les cours destinés aux élèves les plus en difficulté risquent d'avoir une moins bonne image ; une formation professionnelle qui comporte un enseignement général renforcé risque d'être moins considéré par les employeurs qui continuent d'exiger des compétences spécialisées ; et les dispositifs qui accordent des qualifications pour chacun des multiples modules d'enseignement ou de formation peuvent inciter certains jeunes à sortir du système éducatif avec des compétences trop partielles. Il faut donc des réformes qui réalisent un équilibre entre la création d'une plus grande diversité et la claire définition des options ouvertes aux jeunes et des qualifications qu'elles leur permettent d'obtenir.

Il existe une large gamme de modèles de stages en entreprise dans le cadre de la scolarité : cela va du stage non rémunéré organisé par l'intermédiaire de l'école à des dispositifs qui conjuguent la scolarité avec un stage rémunéré régulier, soit d'une demi-journée par jour soit d'un trimestre par an. Certains faits montrent que les stages en entre-

prise dans le cadre de la scolarité ont un impact positif sur l'emploi ultérieur des jeunes : certaines études indiquent aussi d'assez bons résultats pour les étudiants qui trouvent par eux-mêmes des emplois à temps partiel ou pendant les vacances. Et, comme chacun le sait, la situation des jeunes est généralement bonne dans les pays où une proportion importante d'entre eux entre dans le monde du travail par l'apprentissage. L'ingrédient commun de ces dispositifs est l'avantage que donne le contact avec le monde du travail en cours d'étude et de formation.

Stratégies d'activation visant à mobiliser l'offre de main-d'œuvre

Depuis le milieu des années 80, les politiques du marché du travail mettent davantage l'accent sur les interactions entre mesures passives et mesures actives. Les stratégies de « l'assistance sociale au travail » et d'« activation », qui reposent sur des principes de droits et devoirs ou d'« obligation mutuelle » se généralisent. Elles ont visé d'abord et prioritairement les jeunes. Par exemple :

- Les pays **nordiques** s'efforcent depuis de nombreuses années de mettre en œuvre une « garantie jeune » au titre de laquelle l'État s'engage à offrir aux jeunes appartenant à un groupe cible précis – par exemple tous les jeunes chômeurs inscrits qui demandent une allocation d'assurance-chômage ou d'aide sociale, ou tous ceux qui ne sont ni au travail ni en formation dans les années qui suivent immédiatement leur sortie de l'école (peut-être après un certain temps maximum de chômage) – une place dans un programme d'enseignement, de formation ou de travail. C'est la Suède qui en 1984 a mis en place « la première véritable garantie jeune », et en 1985 une telle garantie existait également *de facto* en Norvège. Quelques difficultés ont marqué la mise en œuvre de ces garanties et leur maintien pendant la récession du début des années 90, mais à la moitié de la décennie, les cohortes de jeunes devenant moins nombreuses, le nombre de places disponibles était en général suffisant, ce qui a permis d'adopter des politiques plus directives obligeant les jeunes à étudier ou à travailler. La garantie norvégienne a été étendue en 1995 aux 20-24 ans (Hummeluhr, 1997). En 1996, le Danemark a supprimé le droit aux allocations d'assurance-chômage et d'aide sociale¹³ pour les jeunes au chômage depuis six mois : au-delà, les jeunes qui ne trouvent pas d'emploi ne peuvent en général que s'inscrire à des programmes de formation et de perfectionnement, avec une allocation égale à la moitié seulement de la prestation d'assurance-chômage. La Finlande a supprimé le droit aux prestations d'aide sociale pour les adolescents en 1996, et en 1998 pour tous les jeunes de moins de 25 ans sans qualification professionnelle, sauf s'ils participent à un programme du marché du travail ou à une formation professionnelle¹⁴. En Suède, la loi de 1997 sur la responsabilité des municipalités concernant les jeunes stipule que les communes doivent leur offrir dans les 90 jours des possibilités de formation ou d'emploi, et les habilite à réduire ou supprimer l'aide en cas de refus de l'intéressé (Hanesch *et al.*, 2001).
- Aux **Pays-Bas**, à l'issue de programmes expérimentaux lancés en 1987, la Loi de 1992 sur la garantie de travail pour les jeunes garantissait à tous les jeunes âgés de moins de 21 ans et aux jeunes sortant de l'école (sans expérience professionnelle) jusqu'à 27 ans un emploi pouvant aller jusqu'à deux ans. A compter de 1998, cette garantie a été intégrée à un programme général d'activation dénommé WIW et actuellement la garantie est générale jusqu'à 23 ans.

- En octobre 1996, l'**Irlande** a imposé aux jeunes de 18 et 19 ans au chômage depuis plus de six mois de s'inscrire auprès du service de placement FAS. Le Plan national d'action adopté fin 1998 a instauré l'obligation pour les jeunes au chômage depuis six mois d'accepter un emploi ou une formation sous peine de suspension de leurs indemnités (OCDE, 2000a, chapitre 4). Ce système a été progressivement étendu aux adultes au chômage depuis 12 mois, chiffre qui a ensuite été ramené à neuf mois (OCDE, 2001b, p. 92 et suivantes).
- Au **Royaume-Uni**, le programme *New Deal*, qui exige une participation de six mois à un programme si aucune autre solution n'est trouvée, a été mis en œuvre au plan national au printemps 1998, pour les jeunes de 18 à 24 ans au chômage depuis six mois et étendu au printemps 2001 aux 25 ans et plus au chômage depuis 18 mois.
- En **Australie**, le programme d'obligation mutuelle impose à partir de juillet 2002 aux 18-49 ans d'entreprendre une activité complémentaire¹⁵ après six mois de chômage indemnisé, puis pendant six mois par année de chômage indemnisé. Ce dispositif s'applique depuis 1998 aux 18-24 ans ; en 1999, il a été étendu aux 25-34 ans, et en 2001 aux 35-49 ans.

La Stratégie européenne pour l'emploi définie en 1997 prévoit que des offres d'aide devront être faites dans les six mois pour les jeunes et dans les 12 mois pour les adultes. Parmi les pays de l'Union qui ont mis en place pour les jeunes des programmes importants d'aide dans les 6 mois ou avant, on peut citer : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'Italie, le Portugal et le Royaume-Uni. La Suède applique un délai plus court (90 jours) et en Finlande l'activation, pour les jeunes qui n'ont pas de qualification professionnelle, se déclenche immédiatement. Plusieurs pays non membres de l'Union européenne ont aussi des programmes axés sur les jeunes au chômage depuis six mois (Australie, Norvège et Nouvelle-Zélande). En Australie, d'après les enquêtes, l'opinion publique est plus favorable à l'obligation d'activité pour les jeunes que pour les travailleurs âgés (OCDE, 2001c), et c'est probablement le cas aussi ailleurs. Peut-être pense-t-on que les séquelles à long terme du chômage sont plus marquées pour les jeunes en début de vie active que pour les travailleurs âgés ou d'âge très actif. Mais, les observations empiriques relatives aux séquelles du chômage chez les jeunes ne permettent pas de dégager de conclusions aussi nettes¹⁶.

Selon de nombreuses évaluations de l'impact des diverses mesures visant le marché du travail des jeunes, leur impact serait faible (Martin et Grubb, 2001)¹⁷. Cela dit, les stratégies plus générales d'activation semblent assez souvent avoir un impact positif sur les taux de sortie du chômage, même chez les jeunes. Lorsque l'Australie a soumis au régime de l'obligation mutuelle les jeunes au chômage depuis six mois, les taux de sortie du chômage aux alentours de cette durée ont augmenté (Richardson, 2002). Au Danemark, lorsqu'une autre série d'obligations a été imposée aux jeunes au chômage depuis six mois, les taux de sortie du chômage et d'entrée dans un emploi ordinaire ou une formation ont augmenté de 50 % entre la 24^e et la 28^e semaines de chômage et dans de plus faibles pourcentages dans les semaines précédentes et suivantes (AM, 2000). Au Royaume-Uni, le *New Deal for Young People* semble aussi avoir considérablement augmenté les entrées dans l'emploi des jeunes hommes, grâce essentiellement à la subvention salariale accordée à l'employeur et au renforcement de la recherche d'emploi (Van Reenen, 2001).

Les études des taux de sortie du chômage prennent souvent en compte les périodes relativement brèves d'emploi ou d'interruption de chômage. Or, même lorsque les mesures prises ont un effet à cet égard, leur impact global peut être décevant si beaucoup de

ceux qui sortent du chômage y reviennent rapidement. Ce problème s'est déjà manifesté au niveau des stratégies de garantie-jeunes mises en place dans les pays nordiques dans les années 80 (Hummeluhr, 1997). En France, plus récemment, pour les jeunes au chômage depuis six mois qui ont participé en 2000 au dispositif Nouveau Départ, on a estimé à près de 5 points l'augmentation de la probabilité d'interruption du chômage dans les quatre mois suivant leur entrée dans le dispositif, mais à un point seulement la diminution de la probabilité d'être au chômage au terme des quatre mois, ce qui n'est pas statistiquement significatif (les résultats pour les adultes chômeurs de longue durée et bénéficiaires de l'aide sociale se sont avérés plus positifs) (DARES, 2001). Au Royaume-Uni, si le *New Deal for Young People* a fortement réduit le chômage de son groupe cible de jeunes chômeurs depuis plus de six mois, la baisse du nombre total de chômeurs inscrits a été du même ordre pour les jeunes que pour les autres groupes d'âge jusqu'en octobre 2000 (EESC, 2001). Il se peut que la participation à un programme qui, à court terme, pour un individu, semble n'interrompre que temporairement le chômage, puisse en fait modifier les attentes des demandeurs d'emploi et améliorer ses résultats dans les mois et les années qui suivent.

L'évaluation de l'impact global des mesures implique de faire très attention aux définitions statistiques. Les autorités danoises citent des données des fichiers administratifs qui montrent que le nombre total de chômeurs de tous âges a diminué de plus de moitié (d'environ 13 % au début 1994 à 6 % à la fin 1998) avec la mise en œuvre de la stratégie d'activation : sur cette base, le chômage des jeunes aurait diminué encore plus rapidement, et il serait maintenant très bas¹⁸. Or, selon les statistiques standardisées des enquêtes de population active, la baisse du taux de chômage global a été plus réduite (de 8.9 % à 5.2 %, selon les Statistiques trimestrielles de la population active de l'OCDE) et en 2000, le taux de chômage des jeunes était encore d'environ 7 %. Selon les autorités danoises, les fichiers administratifs de 1994 comprenaient un nombre assez important de chômeurs qui n'avaient pas jusque là été totalement disponibles pour un travail (AM, 1999, p. 54). Cependant, une deuxième grande raison des disparités des tendances statistiques, particulièrement dans le cas des jeunes, est illustrée par le tableau 1.5 : au Danemark, les deux tiers des jeunes adultes chômeurs (15-24 ans) sont étudiants. Le chômage des étudiants tend à être élevé dans les pays où leur emploi est élevé. Comme il correspond généralement à une recherche de travail à temps partiel par des gens qui ne sont souvent pas inscrits au chômage ou éligibles aux allocations de chômage (au Danemark, la plupart des étudiants bénéficient d'allocations d'études), les mesures actives du marché du travail destinées aux chômeurs ne visent pas en général le chômage des étudiants. Dans ces conditions, l'ampleur du « problème » du chômage des jeunes et l'évolution des résultats sont à évaluer en termes de chômage des non-étudiants. Cet aspect n'est important que dans certains pays : la proportion des étudiants dans le chômage des jeunes est de plus de la moitié au Danemark, en Finlande, en Norvège et aux Pays-Bas, de plus d'un tiers en Australie, au Canada, aux États-Unis et en Suisse, et d'un quart ou davantage en Belgique, en Espagne et au Royaume-Uni, mais dans tous les autres pays de l'OCDE, elle est inférieure à un sixième¹⁹. Trois des pays qui ont mis en place des stratégies d'activation des jeunes (Danemark, Irlande et Pays-Bas) affichent des niveaux de chômage des jeunes non étudiants parmi les plus faibles en 2000, la Norvège n'étant pas loin derrière. En revanche, les chiffres correspondants pour l'Australie, la Finlande et le Royaume-Uni étaient seulement médians ou moyens²⁰.

Même lorsque les stratégies d'activation fonctionnent bien, elles peuvent être coûteuses. Les jeunes chômeurs sont relativement souvent indemnisés, et la dépense totale

consacrée aux mesures actives représente une proportion assez élevée du PIB dans les trois pays cités plus haut pour leurs excellentes performances en matière de chômage des jeunes. Particulièrement lorsque la dépense est élevée, l'évaluation d'une politique doit prendre en compte la mesure dans laquelle une réduction du chômage déclaré s'est accompagnée d'une augmentation du chômage « dissimulé » ou « déguisé », sous forme non seulement de participation à des programmes de création d'emplois, mais aussi de participation improductive ou indûment prolongée à des études ou à une formation, même si cela reste difficile de chiffrer. Les coûts peuvent être en partie limités par le fait que, confrontés à une obligation d'activité, certains jeunes chômeurs peuvent trouver un emploi non subventionné et relativement peu accèdent à des mesures de création d'emplois coûteuses²¹. D'autre part, si l'on parvient à réduire le chômage, à terme le coût des mesures actives du marché du travail s'en trouve lui aussi réduit. La Norvège par exemple, où la couverture et la durée des allocations de chômage sont importantes, et où les jeunes peuvent souvent y prétendre s'ils sont sans emploi, réussit néanmoins à maintenir un faible taux de chômage moyennant une dépense active modérée. C'est là vraisemblablement un résultat meilleur que si la dépense était très élevée.

Programmes d'emploi de grande envergure

La plupart des études d'évaluation soulignent que les programmes trop largement ciblés sont relativement inefficaces et recommandent un ciblage resserré, afin de réduire les effets d'aubaine et de substitution. Cela dit, il faut bien mettre en œuvre des programmes à relativement grande échelle si l'on veut garantir à tous les jeunes chômeurs soit un emploi soit une place dans un programme, ou alors appliquer une stratégie d'activation qui oblige tous les chômeurs de longue durée à participer à un programme. Il faut aussi que les programmes soient appliqués à grande échelle lorsqu'ils visent à accroître directement l'emploi total. En France, le taux de chômage des jeunes, qui était de 28 % au quatrième trimestre 1997, a été ramené à 19 % au quatrième trimestre 2000, et en Belgique, ce taux, qui était de 21 % au quatrième trimestre 1999 a été ramené à 17 % un an seulement plus tard (taux normalisés corrigés des variations saisonnières). Ces deux fortes baisses coïncident avec l'application de programmes de grande envergure pour l'emploi des jeunes²².

En France, le programme Nouveaux services emplois jeunes (NSEJ) (encadré 1.2) a accueilli 350 000 participants en quatre ans (c'est-à-dire jusqu'à fin 2001), pour un coût annuel d'environ 4 milliards d'euros. Les emplois ainsi créés étaient subventionnés pendant cinq ans, afin que les participants ne retournent pas rapidement au chômage. D'autre part il était précisé que les emplois subventionnés devaient répondre à des besoins émergents ou non satisfaits, et présentant un caractère d'utilité sociale. On a généralement considéré qu'entraient dans ce cadre l'accès aux nouvelles technologies, l'aide aux handicapés, l'amélioration de l'environnement, le patrimoine local et la sécurité dans les espaces publics. Du fait de son ampleur et de la durée de participation, le programme NSEJ est extrêmement coûteux, et l'on peut se demander si les nouvelles activités de service sont toujours suffisamment utiles pour justifier le niveau de dépenses qui leur est consacré et sinon il convient de réaffecter les participants, qui ont souvent un assez bon niveau d'instruction, à des usages plus productifs²³.

Nombre des emplois jeunes ont été créés en 1998, première année pleine du programme, de sorte que la période de subvention de cinq ans se terminera pour eux en 2003. Chaque année, environ 10 à 20 % des participants sont partis avant la fin de leur contrat

Encadré 1.2. Programmes emplois jeunes de grande envergure

1. La Convention de premier emploi (CPE) en Belgique

Aperçu général

Après discussion avec les syndicats et le patronat, la Belgique a adopté en novembre 1999 une loi destinée à lutter contre le chômage des jeunes. Ce programme est généralement connu sous le nom de « Plan Rosetta ». La loi prévoit pour les employeurs une obligation de recrutement et des incitations financières destinées à cibler l'opération sur les moins qualifiés. Ce programme remplace le « stage des jeunes », qui existait depuis 1984 et qui comportait aussi une obligation pour les employeurs de recruter de jeunes demandeurs d'emploi.

Conception du programme

La Convention de premier emploi (CPE) est destinée en premier lieu aux jeunes qui ont quitté l'école depuis moins de six mois, en deuxième lieu aux autres jeunes de moins de 25 ans et en troisième lieu aux autres jeunes de moins de 30 ans. Un système en « cascade » fait que les employeurs peuvent recruter seulement dans la première catégorie, ou dans les deux premières, ou dans les trois selon le niveau de pénurie de main-d'œuvre du marché du travail régional (actuellement, le recrutement n'est nulle part restreint à la première catégorie). Depuis septembre 2001, ils peuvent aussi recruter des travailleurs de plus de 45 ans au chômage depuis un an ou plus. Le contrat d'emploi peut porter soit sur un travail normal (à plein-temps ou à temps partiel, mais au moins à mi-temps), soit sur un mi-temps en alternance avec une formation, soit sur un apprentissage.

Quotas à respecter

Les entreprises privées qui occupent au moins 50 salariés sont tenues d'employer des jeunes dans le cadre d'une CPE à hauteur de 3 % de leurs effectifs. Dans les secteurs public et associatif, le quota est de 1.5 %. Si le quota n'est pas atteint, la pénalité est de 75 euros par jeune et par jour. Les CPE courent pour 12 mois ce qui peut être porté à 24 ou 36 mois pour les contrats emploi-formation et les contrats d'apprentissage.

Financement et participants

Pour les contrats de travail normaux au titre de la CPE, les employeurs peuvent payer 90 % du salaire habituel découlant de la convention collective, à condition que les 10 % restants soient dépensés pour la formation (encore que cette option ait été relativement peu utilisée). Pour chaque jeune peu qualifié (n'ayant pas achevé ses études secondaires), les cotisations patronales de sécurité sociale sont réduites de 495.79 euros par trimestre, à condition que le quota de 3 % soit respecté, et de 1 115.25 euros par trimestre si plus de 5 % des effectifs occupés par l'employeur le sont au titre d'une CPE. Enfin, si, à l'expiration de la CPE, le travailleur se voit accorder un contrat permanent pour un emploi qui augmente l'effectif total, la cotisation patronale à la sécurité sociale est réduite de 10 % du salaire brut pendant un an. Plus de 70 000 contrats CPE ont été signés au cours des 18 premiers mois (à compter d'avril 2000) dont 40 % par des jeunes peu qualifiés. La dépense fédérale consacrée au programme (essentiellement des réductions de charges patronales) devrait atteindre 100 millions d'euros par an.

Encadré 1.2. **Programmes emplois jeunes de grande envergure** (suite)**2. Nouveaux services emplois jeunes (NSEJ) en France****Aperçu général**

Le gouvernement français a mis en place en septembre 1997 un programme visant à créer 350 000 emplois pour les jeunes dans les secteurs public et associatif. L'objectif de ce programme, intitulé Nouveaux services emplois jeunes, est de réduire le chômage des jeunes tout en encourageant un développement innovant du secteur des services, traditionnellement faible en France. Une subvention salariale mensuelle d'une durée de cinq ans est accordée pour la création de nouveaux emplois à vocation sociale répondant à des besoins non couverts par les secteurs commercial ou administratif.

Éligibilité

Les emplois créés ne doivent pas entrer en concurrence avec des activités déjà assurées par le secteur privé commercial ou associatif, ni supplanter des emplois existants. Pour pouvoir prétendre à un emploi jeune, les intéressés doivent avoir moins de 26 ans, ou moins de 30 ans s'ils n'ont jamais été employés pendant plus de quatre mois consécutifs et n'ont par conséquent jamais acquis de droits aux prestations de l'assurance-chômage.

Financement et participants

L'État subventionne 80 % du salaire minimum légal (SMIC) et des charges sociales correspondantes. Les employeurs paient souvent les participants au-delà du SMIC. Avec une subvention annuelle totale de près de 15 000 euros par emploi, la dépense a été de 0.3 milliard d'euros permettant la création de 50 000 emplois en 1997 ; elle est passée à 1.5 milliard d'euros en 1998, puis à environ 4 milliards annuellement, finançant un stock en place d'environ 250 000 emplois entre 2000 et 2003. A la fin de 2001, 350 000 jeunes avaient été recrutés. Jusqu'à la mi-2001, 82 000 emplois ont été créés dans le secteur associatif (sports, culture, environnement et services de proximité), 64 000 dans les collectivités locales, 34 000 dans les organismes publics et parapublics, 70 000 dans l'éducation nationale (essentiellement des aides-éducateurs), 25 000 dans la police nationale (principalement des adjoints de sécurité) et 2 000 dans l'administration judiciaire. Dix mille postes supplémentaires seront créés en 2002.

3. Programme de stages en entreprise financés par l'État en Corée**Contexte**

La situation de l'emploi des jeunes s'est dégradée à la suite de la crise de 1997, avec notamment un accroissement du chômage des diplômés du premier cycle des études supérieures, dont les médias se sont largement fait l'écho. C'est pourquoi le gouvernement a mis en place à partir de 1999 ce programme d'emplois temporaires spécialement destiné à permettre aux jeunes d'acquérir une certaine expérience professionnelle sur des sites industriels.

Groupe cible et subvention

Le programme concerne les jeunes chômeurs de 18 à 30 ans dont le niveau d'instruction est égal ou supérieur à la fin des études secondaires. Les entreprises affiliées au système d'assurance-chômage qui prennent de jeunes chômeurs en stage reçoivent une

Encadré 1.2. Programmes emplois jeunes de grande envergure (suite)

subvention de 500 000 KRW (environ 400 euros ou un tiers du salaire à temps plein moyen) par personne et par mois, pendant trois mois. Si elles continuent de les employer au-delà de cette durée, elles perçoivent la subvention pendant encore trois mois.

Dépenses et nombre de participants

En 2000, environ 56 600 jeunes chômeurs ont bénéficié de ce programme, pour un coût de 110 milliards de KRW. La proportion de stagiaires qui ont ensuite été recrutés a été de 50 % en 1999 et 83 % en 2000 (ministère coréen du Travail, 2001). En 2002 ce programme était progressivement abandonné, mais un nouveau programme de stages pour les jeunes en cours d'études était prévu pour 35 000 participants.

(dans certains cas, pour un emploi normal auprès du même employeur), mais près de la moitié des jeunes recrutés en 1998, ainsi que ceux qui ont été embauchés pour remplacer les départs, risquent d'être touchés par la disparition des subventions²⁴. Dans certains cas, les activités correspondant aux emplois jeunes sont devenues viables commercialement, ou bien les employeurs du secteur public, en reconnaissant l'utilité, sont disposés à les financer sans autre subvention²⁵. Quoi qu'il en soit, la disparition prochaine des subventions a suscité un vaste débat et en juin 2001 le gouvernement a annoncé un vaste plan de « consolidation » des emplois jeunes, comportant trois composantes principales :

- Des mesures favorisant le passage à un autre emploi, y compris un emploi normal dans le secteur public. Ces mesures comprennent : une formation complémentaire ; l'homologation de l'expérience professionnelle ; l'aide à la préparation des concours d'entrée dans la fonction publique ; des modifications des critères traditionnels d'entrée dans les emplois du secteur public, aussi bien national que local, validant l'expérience acquise dans l'emploi jeune ; et un plan d'action individualisé pour les jeunes qui entrent sur le marché du travail après avoir rempli un emploi jeune.
- Des programmes de recrutements exceptionnels dans le secteur public : les services de l'État (l'éducation nationale, la police et la justice) poursuivront leur activité emplois jeunes par de nouveaux contrats de cinq ans. On s'attend d'une façon générale à ce que les collectivités territoriales recrutent une forte proportion de leurs emplois jeunes les moins qualifiés au premier niveau de l'échelle de la fonction publique.
- Une prorogation de subventions : certaines collectivités territoriales (de régions défavorisées et de zones urbaines) et des employeurs du secteur associatif ont été invités à demander une prolongation de trois ans de subventions à taux réduit pour aider à la poursuite des activités emplois jeunes qui ne sont pas financièrement viables mais qui sont reconnues socialement utiles²⁶.

Le gouvernement s'attend d'une façon générale à ce qu'un « débouché professionnel » soit offert à tous les bénéficiaires d'emplois jeunes, et il semble possible que relativement peu d'entre eux se retrouvent au chômage. La réduction du taux des sub-

ventions encouragera la sortie d'activités dont l'utilité sociale est incertaine, mais la participation à un emploi jeune aura souvent été une voie d'accès à un emploi permanent dans le secteur public²⁷ ou à des emplois subventionnés à long terme par l'État. Il serait difficile à un programme de ce type de maintenir un niveau élevé de recrutement au-delà des premières années²⁸, de sorte que l'impact du programme NSEJ sur les indicateurs de résultat sur le marché du travail risque de diminuer.

En Belgique, les jeunes qui ne trouvent pas de travail au sortir de l'école peuvent généralement prétendre à une allocation de chômage (assez faible) au bout de six à douze mois, mais le dispositif Convention de premier emploi (CPE – voir encadré 1.2), bien qu'en partie inspiré par les stratégies d'activation des jeunes dans les pays voisins, ne met pas l'accent sur les obligations des demandeurs d'emploi (Nicaise, 2001). En revanche, les entreprises privées d'au moins 50 salariés ont l'obligation de respecter un quota : 3 % de leurs effectifs doivent être recrutés parmi les jeunes chômeurs au titre d'une convention de premier emploi. Ce quota ne comporte pas de restrictions quant au niveau d'instruction, à l'expérience professionnelle ou à la durée du chômage du jeune. Toutefois, les cotisations sociales sont, sous réserve d'autres conditions, réduites lorsque la convention concerne un jeune moins qualifié ou lorsqu'elle débouche sur un contrat de durée indéterminée. De ce fait – et bien que le non-respect par l'employeur du quota ait rarement été sanctionné jusqu'ici – les employeurs sont incités à recruter sur la base de conventions de premier emploi et à dépasser si possible le quota de 3 %. Dans les régions où il y a pénurie de main-d'œuvre, on a élargi la définition des catégories de jeunes admissibles à ces conventions et les employeurs ont généralement été en mesure de respecter le quota de recrutements.

Face au quota de 3 % imposé aux employeurs du secteur privé, la Belgique a fixé un quota de 1.5 % pour le recrutement de jeunes chômeurs au titre de la CPE dans les organismes du secteur public (à l'exception de la profession enseignante) et le secteur associatif. Ce recrutement se fait en partie dans le cadre de projets de collaboration entre les administrations fédérales et locales dans les domaines de l'aide aux jeunes et aux handicapés, de la rénovation urbaine et de la sécurité, comme dans le programme NSEJ en France, mais à plus petite échelle. Globalement, le programme belge de Conventions de premier emploi a enregistré un grand nombre de recrutements de jeunes pour un coût beaucoup plus bas que le programme Emplois jeunes en France, mais l'effet de substitution est probablement considérable (c'est-à-dire qu'un grand nombre des recrutements enregistrés au titre de la CPE auraient eu lieu de toute façon). Là non plus, le programme CPE n'a pas particulièrement bien réussi à se concentrer sur les jeunes moins qualifiés : la première année, ils représentaient 34 % des recrutements au titre de la CPE, mais c'est moins que la proportion de jeunes peu qualifiés dans le stock de jeunes chômeurs²⁹.

Beaucoup de programmes en faveur des jeunes comportent une part d'emplois subventionnés, mais ils visent avant tout à faciliter le passage de l'école ou du chômage à un travail non subventionné en offrant une expérience professionnelle parfois conjuguée à une formation. Le programme coréen de stages en entreprise (encadré 1.2) s'adresse surtout aux diplômés du premier cycle de l'enseignement supérieur (choix qui est peut-être dû au taux de chômage relativement élevé des jeunes les plus instruits et à la forte pression sociale qui en découle) et a pour but de remédier à la réticence des employeurs à recruter des jeunes instruits mais sans expérience professionnelle. Au Canada, la Stratégie emploi jeunesse mise en place en 1994 s'est élargie à la fin des années 90. Des stages financés par des subventions salariales aux employeurs offrent chaque année une expérience professionnelle à 40 000 jeunes de 15 à 30 ans ayant quitté l'école, au chômage ou

sous-employés. Cette stratégie comporte également des projets de service communautaire pour les jeunes les plus à risque, des emplois d'été pour étudiants, et des informations sur les carrières (www.youth.gc.ca). Le programme JUMP allemand, lancé en 1998 et mis en œuvre en 1999 et 2000, conjugue plusieurs des approches évoquées ici, avec des programmes de courte durée ciblés sur les jeunes chômeurs, une aide à l'apprentissage axée sur les jeunes qui n'ont pas trouvé de place en apprentissage, et un filet de sécurité pour rediriger vers la qualification et l'emploi les jeunes qui ont perdu tout contact avec les institutions. Depuis le milieu de 1999, les programmes JUMP comptent un stock d'environ 80 000 participants, pour moitié environ au titre de mesures de subventions salariales et de création d'emplois et pour moitié au titre de l'enseignement et de la formation, y compris les mesures de préqualification et de qualification dans le cadre de l'apprentissage (Dietrich, 2001). Le nombre de participants aux options d'emploi était probablement supérieur à 10 % du nombre de jeunes chômeurs non étudiants – moins que dans les programmes belge et français, mais plus que dans le *New Deal* britannique.

En 1999, 200 000 jeunes environ en France, 300 000 en Italie et 500 000 en Espagne, sur moins de 2 millions de salariés de moins de 25 ans dans chaque pays, bénéficiaient de primes à l'embauche (souvent sous forme de réduction des charges sociales) (Eurostat, 2002). Les grands programmes d'incitation à l'emploi ont une cible très large (en Espagne, depuis 2001, toutes les conversions de contrats temporaires en contrats permanents pour les moins de 30 ans peuvent y prétendre), et leurs effets sur l'emploi tiennent peut-être essentiellement au fait qu'ils réduisent les coûts de main-d'œuvre et/ou facilitent le recrutement sur contrats temporaires.

Systèmes en alternance offrant une passerelle entre l'école et le travail

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les jeunes accomplissent leur scolarité puis entrent sur le marché du travail, de sorte que le passage de l'école à la vie active est « séquentiel ». Les pays qui n'ont pas de tradition d'orientation professionnelle dans l'enseignement secondaire et où le marché du travail formel est difficile d'accès peuvent compter de fortes proportions de jeunes qui poursuivent des études supérieures, d'où une inflation de diplômes et des taux de chômage relativement élevés parmi les jeunes ayant un haut niveau d'études (Van der Velden et Wolbers, 2001 ; O'Higgins, 2001). Ainsi, en Espagne, en Grèce, en Italie, au Mexique et en Turquie, contrairement à la plupart des autres pays, les taux de chômage des jeunes ayant un haut niveau d'études sont supérieurs à ceux des jeunes qui ont un faible niveau d'instruction (OCDE, 2000b).

L'alternative est un système « dual », dans lequel au sortir de l'école les jeunes vont en apprentissage, tout en continuant de passer un ou deux jours par semaine dans un établissement d'enseignement : c'est le cas de l'Allemagne, de l'Autriche, du Danemark et de la Suisse où un quart, voire plus, de tous les travailleurs de 15 à 24 ans sont des apprentis (Bowers *et al.*, 1999, tableau 21 ; OCDE, 2001a, tableau E3.1). Dans les pays où existe ce système de formation en alternance, le chômage des jeunes est généralement faible. Comme on peut le voir au tableau 1.5, cela correspond non seulement à un faible ratio chômage des jeunes/population, mais aussi à un fort ratio emploi des jeunes/population (qui reflète l'importance de l'apprentissage). Ces avantages ont conduit de nombreux pays à mettre en place des programmes d'apprentissage avec un financement public. En Allemagne et en Autriche cependant, les systèmes d'apprentissage reposent sur plusieurs éléments qui sont interdépendants. Les salaires des apprentis sont faibles (au départ, environ un tiers de ceux des adultes, pour atteindre la moitié la

dernière année), ce qui rend les apprentis intéressants pour les employeurs. Les qualifications obtenues sont appréciées sur le marché du travail, ce qui rend l'apprentissage intéressant pour les jeunes et pour leurs parents. Enfin, ce système s'appuie sur une base institutionnelle constituée par de puissantes organisations patronales et syndicales au niveau sectoriel qui définissent les qualifications à dispenser et veillent à en maintenir la valeur sur le marché du travail. Aucun de ces éléments ne peut facilement se mettre en place de façon isolée ou uniquement dans le cadre d'un financement par l'État³⁰. C'est pourquoi, dans des pays comme les États-Unis et le Royaume-Uni, le marché plus déréglementé (et où il y a peu de coordination entre les employeurs au niveau sectoriel) a restreint les efforts pour promouvoir l'apprentissage (Bowers *et al.*, 1999).

La plupart des pays pratiquent l'apprentissage dans des secteurs limités de l'économie (comme certains secteurs manufacturiers ou l'artisanat, la plomberie par exemple). Environ 10 à 20 % des salariés de 15 à 24 ans sont des apprentis en France, en Italie³¹ et aux Pays-Bas, et souvent entre 5 et 10 % dans les autres pays de l'OCDE. Les efforts pour développer ce système se poursuivent. Ainsi, les dispositifs travail-formation se sont rapidement étendus en Australie depuis 1995 (encadré 1.3). Ce succès est dû à un certain nombre de facteurs : les *National Training Wage Awards*, qui prédéterminent la structure salariale pour l'apprentissage et les stages de formation de plus courte durée (souvent un an) ; la suppression des limites d'âge et l'extension des formations en entreprise à la plupart des branches d'activité et des professions où elles n'existaient pratiquement pas jusque là ; et des incitations financières, avec un système efficace de marketing et d'aide pratique pour les employeurs qui recrutent des apprentis et des stagiaires. Les résultats obtenus sur le marché du travail par les individus qui sortent du « nouvel apprentissage » sont bons : plus de 90 % des nouveaux apprentis ayant achevé avec succès la composante études en 1999 avaient été recrutés par l'entreprise ou trouvé un nouvel emploi en mai 2000, et 93 % de ceux qui ont terminé un nouvel apprentissage en 2000 occupaient un emploi non subventionné trois mois plus tard (NCVER, 2001a et b). Toutefois, pour les formations courtes de type stage, relativement plus nouvelles, les taux d'abandon sont élevés, souvent dus à une insatisfaction des stagiaires quant au salaire, au contenu de la formation ou aux relations professionnelles. On peut craindre que la liberté laissée à l'employeur d'adapter les modules de formation à ses besoins n'aboutisse à des options trop étroites qui ne débouchent pas sur des qualifications véritablement transférables, et que les incitations financières soient parfois versées pour des formations exclusivement pratiques qui ne sont pas toujours de qualité (EWRsBE, 2000). Les taux d'emploi de ceux qui ont terminé leur apprentissage, même s'ils sont élevés, ne sont peut-être pas supérieurs à ceux d'autres individus qui n'ont pas suivi cette formation et qui ont une ancienneté analogue auprès d'un employeur, de sorte qu'il conviendrait d'examiner de plus près la valeur des qualifications en question sur le marché du travail (OCDE, 2001c)³².

D'autres réformes de l'apprentissage qui ont donné aux jeunes de réelles ouvertures ont été réalisées en France, en Irlande et en Norvège (Bowers *et al.*, 1999). En France, les réformes législatives de 1987 ont étendu l'apprentissage à la préparation de diplômes de tous niveaux et non plus au seul certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et, si la progression a été lente au début des années 90, à partir de 1993/94 le nombre d'apprentis a augmenté de 50 % en quatre ans. La réforme introduite par la Norvège en 1994 a intégré les apprentissages dans les filières du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et élargi leur contenu aussi bien général que professionnel. La réforme irlandaise de 1996 avait pour but dans un premier temps d'assurer une formation à large base, mais l'a conjuguée à des modules d'acquisition de compétences spécialisées, avec une évaluation en

Encadré 1.3. Les Nouveaux apprentissages en Australie

Aperçu général

L'Australie possède un système classique d'apprentissage sur quatre ans dans des secteurs comme l'industrie manufacturière, le bâtiment et les services collectifs. En 1985, un système de stages plus courts a été créé, qui visait initialement les 15-19 ans, essentiellement dans les services et les emplois administratifs, mais qui s'est ensuite étendu à d'autres tranches d'âge et à la plupart des secteurs d'activité. En 1996, le nombre annuel d'inscriptions à ces formations a dépassé le nombre d'inscriptions aux apprentissages classiques, et le nouveau gouvernement a regroupé les deux systèmes. En 1999, le stock total de participants aux apprentissages et aux stages était à peu près le double de ce qu'il était quatre ans auparavant, ce qui a permis au NCVER (2001a) d'affirmer que l'Australie, avec 2.1 % environ de sa population d'âge actif (295 000 personnes) en formation au titre des Nouveaux apprentissages en décembre 2000, se classait quatrième dans le monde, derrière l'Autriche, la Suisse et l'Allemagne, pour le nombre de participants à ce type de formation.

Caractéristiques du nouveau système

Peu de restrictions : Les Nouveaux apprentissages sont soumis à peu de restrictions professionnelles, et pas de restrictions d'âge. Le nombre de stagiaires dans les professions non artisanales (cadres et professions libérales, employés de bureau et vendeurs, ouvriers, chauffeurs routiers et manœuvres) a été multiplié par huit entre 1995 et 1999, et la proportion d'apprentis et de stagiaires de plus de 25 ans, qui était probablement inférieure à 10 %, est passée à environ 50 % en 2000. Les jeunes encore en cours de scolarité peuvent entreprendre un apprentissage à temps partiel tout en terminant leur scolarité. La durée des contrats est souple (entre un an et quatre ans), de même que le niveau de qualification professionnelle atteint à l'issue de la formation (qui va du Certificat de niveau I au diplôme).

Formation et qualification : les qualifications sont basées sur les « compétences » et les stagiaires peuvent finir plus tôt s'ils peuvent démontrer qu'ils ont acquis les compétences demandées. Les employeurs sont encouragés à mettre en apprentissage les salariés déjà en poste, pour qui un système de reconnaissance des acquis préalables permet d'atteindre plus vite le niveau de qualification visé. La formation théorique est assurée par des organismes de formation agréés, privés et publics, qui délivrent également les qualifications.

Salaires et coûts de main-d'œuvre : le salaire tient généralement compte du temps que l'intéressé passe en formation théorique. L'employeur perçoit une prime qui représente au total peut-être 6 % ou 7 % d'un salaire d'apprentissage au taux minimum (OCDE, 2001c, annexe B).

Promotion du programme : les Centres de gestion des nouveaux apprentissages, qui sont financés par l'État en fonction du nombre de contrats de formation enregistrés et qui passent les différents stades (trois mois et au-delà), administrent les primes, font la promotion du programme auprès des employeurs locaux, les conseillent et les aident dans toutes les phases du recrutement d'un apprenti.

fonction du niveau atteint et non du temps passé dans le programme, qui doivent permettre une actualisation continue des compétences.

Même dans les pays où l'apprentissage constitue une filière importante, il ne saurait être considéré comme la seule réponse possible (OCDE, 2000b). De fait, on constate en

Allemagne et en Autriche que cette approche présente certaines faiblesses³³. On a souvent cherché à garantir des places d'apprentissage³⁴, mais une telle garantie reste moins complète que les « garanties jeunes » mises en place dans les pays nordiques et quelques autres. Même si en Allemagne et en Autriche les taux de chômage des jeunes sont relativement faibles, les taux de non-emploi des jeunes adultes hommes sont légèrement supérieurs aux niveaux moyens ou médians de l'OCDE, car l'inactivité est relativement élevée chez les non-étudiants³⁵. Cela tient peut-être au fait que les prestations d'aide sociale ne sont pas toujours accordées aux jeunes chômeurs : en effet, si elles étaient facilement accessibles, elles concurrenceraient les niveaux de salaire de l'apprentissage.

Filets de sécurité pour les jeunes qui quittent l'école

Un autre volet des politiques du marché du travail des jeunes est le « filet de sécurité ». En effet, la plupart des programmes du marché du travail centrés sur les jeunes traitent le chômage et/ou créent des emplois, mais laissent en général de côté les jeunes qui ont quitté l'école mais restent inactifs. Les filets de sécurité ont précisément pour but d'identifier les jeunes qui viennent de quitter l'école et n'ont pas d'emploi, mais ne sont pas inscrits auprès du service public de l'emploi, pour leur assurer un suivi et une aide. Dans les pays nordiques, où existe à l'école un large éventail de programmes généraux et professionnels, le filet de sécurité ramène souvent à l'école des jeunes qui en sont sortis trop tôt, afin qu'ils y complètent le deuxième cycle des études secondaires (OCDE, 2000b).

Les réseaux locaux qui réunissent différents acteurs, en particulier les écoles, les services d'aide sociale, le service public de l'emploi, les municipalités et le personnel des programmes spécialisés qui s'adressent aux jeunes peuvent aider à mettre en place des filets de sécurité efficaces. Un exemple en est le programme TRACE en France, créé en 1998, dont le but est de permettre aux jeunes sortis de l'école avec peu ou pas de qualifications d'accéder à un emploi durable, et dans lequel beaucoup de participants entrent trois ans ou davantage après avoir quitté l'école. Ils ont un contact individuel avec un conseiller tous les 15 jours et bénéficient généralement de services multiples qui peuvent consister en aide financière d'urgence, couverture par la sécurité sociale, réouverture des droits à une formation financée par les pouvoirs publics, et contrats de travail à temps partiel subventionnés (Defauquet, 2000). Un autre exemple est le Youthreach en Irlande, créé en 1989, dont l'objectif premier est de donner un enseignement général, une formation professionnelle et une expérience professionnelle à des jeunes qui ont abandonné l'école sans qualifications, mais qui comprend aussi des sous-programmes spéciaux, tels que conseils psychologiques et sensibilisation aux questions de délinquance. Avec l'extension rapide des possibilités d'emploi sur le marché du travail irlandais (même pour les personnes sans qualifications), il est devenu difficile récemment de retenir les participants, mais le point positif est qu'aujourd'hui on peut généralement offrir une place à toute personne identifiée comme en ayant besoin (au travers de contacts entre les 78 centres Youthreach et les autres acteurs locaux).

En Australie, le programme Jobs Pathway (JPP) destiné aux 15-19 ans qui envisagent de quitter l'école pour la vie active et le programme Placement, emploi et formation (JPET) destiné aux 15-21 ans qui risquent de se retrouver sans abri, ou qui sont réfugiés ou anciens délinquants, visent eux aussi à empêcher les jeunes de « passer à travers les mailles du filet » ou à les rattraper lorsque c'est déjà le cas. Comme dans les pays nord-

ques, on peut raisonnablement espérer que les jeunes défavorisés de moins de 20 ans bénéficient d'une aide.

Au-delà, il est relativement difficile de maintenir le contact avec les jeunes, et par conséquent de mettre en place des filets de sécurité efficaces pour les plus de 20 ans. Dans un tiers environ des pays de l'OCDE, 5 à 10 % des hommes de 20 à 24 ans ne sont ni en formation, ni sur le marché du travail et sont inactifs (plutôt que chômeurs), ce qui montre que des mesures restent à prendre dans ce domaine³⁶.

Conclusions

Au cours des deux dernières décennies, les taux de chômage des jeunes ont en moyenne un peu baissé ou sont au minimum restés stables par rapport à ceux des adultes, et dans presque tous la fréquence du chômage de longue durée chez les jeunes a diminué. Toutefois, les statistiques internationales et les séries chronologiques relatives aux difficultés des jeunes sur le marché du travail sont sensibles à l'utilisation au numérateur du chômage ou du non-emploi (somme du chômage et de l'inactivité), au choix du dénominateur pour le calcul des taux, au traitement des travailleurs qui poursuivent en même temps leurs études, et au temps moyen qui s'est écoulé depuis que les jeunes en question ont quitté l'école ou sont entrés sur le marché du travail. C'est ainsi que le ratio emploi/population des jeunes a eu tendance à baisser par rapport à celui des adultes, mais si l'on y intègre les jeunes qui poursuivent leurs études ce n'est plus le cas. D'autre part, la réduction du différentiel du chômage des jeunes par rapport aux adultes observée au cours de la récession du début des années 90 donne à penser que le chômage des jeunes n'est pas particulièrement sensible à la conjoncture en termes relatifs, même si il le reste en chiffres absolus et si les taux d'emploi des jeunes sont nettement cycliques.

Les dépenses consacrées aux programmes pour l'emploi des jeunes varient beaucoup selon les pays. Dans l'ensemble, elles varient dans le même sens que le niveau de chômage de cette fraction de la population, mais à la fin des années 90, plusieurs pays de l'OCDE ont rompu avec ces tendances conjoncturelles en maintenant et même en élargissant leurs programmes pour les jeunes. Les mesures visant les jeunes adultes dans des pays comme la Belgique, le Danemark, la France, l'Irlande, les Pays-Bas et la Suède semblent avoir leur part dans la baisse récente de leurs taux relatifs de chômage et dans quelques pays de l'OCDE qui offrent des « garanties jeunes » relativement complètes, avec des places dans des programmes pour tous les jeunes au chômage depuis 6 mois, voire moins, les niveaux de chômage et de non-emploi des non-étudiants sont aujourd'hui particulièrement faibles. Toutefois, ces stratégies d'« activation » peuvent être relativement coûteuses, et certains pays qui appliquent des stratégies analogues (Australie, Finlande, Royaume-Uni) n'obtiennent encore que des résultats moyens.

En Belgique et en France, les vastes programmes d'emploi ont probablement eu un impact considérable sur le marché du travail des jeunes à la fin des années 90. Mais en France, le coût à long terme de chaque recrutement a été très élevé, du fait de la durée des contrats initiaux (cinq ans) et des mesures prises pour éviter que les participants retournent au chômage à l'issue de ces cinq ans, ce qui limite le flux d'entrées aujourd'hui que la phase initiale du programme est passée. Le programme belge de Convention de premier emploi a permis de nombreuses embauches de jeunes pour un coût direct beaucoup plus faible, grâce à un ingénieux système de quotas et d'incitations indirectes aux employeurs du secteur privé. De nombreux autres pays s'efforcent de favoriser les recrutements par

des programmes d'incitations à l'emploi comportant des réductions des coûts de main-d'œuvre et un assouplissement des règles applicables aux contrats temporaires, dans l'espoir que l'expérience pratique en entreprise et la formation faciliteront le passage à la vie active et accroîtront l'employabilité des intéressés.

De nombreux pays ont mis en place des programmes publics d'encouragement de l'apprentissage. Il faut évidemment faire en sorte que l'apprentissage soit intéressant à la fois pour les employeurs et pour les salariés, mais si l'on veut en faire une option spécifique qui constitue une passerelle vers le marché du travail, il faut mettre l'accent sur des objectifs tels qu'un suivi externe des qualifications (pour en assurer durablement leur valeur générale sur le marché du travail) et la poursuite d'un enseignement général pendant l'apprentissage (en tant que bien public de long terme). Même dans les pays où l'apprentissage est une filière majeure d'accès au marché du travail qui fonctionne pour le plupart sans subventions directes de l'État, il ne doit pas être considéré comme la seule réponse possible : en Allemagne et en Autriche, les systèmes d'apprentissage semblent maintenir à un niveau relativement bas le chômage des jeunes, mais non leur taux d'inactivité.

Les mesures de type « filet de sécurité », qui visent à identifier et à contacter les jeunes qui ont récemment quitté l'école et sont inactifs ou n'ont que des emplois précaires, sont un complément important des filières de transition classiques et des stratégies de « garantie » dont ne bénéficient souvent que ceux qui sont inscrits auprès du service public de l'emploi et/ou qui perçoivent des allocations. C'est pour les moins de 20 ans que ces stratégies de filet de sécurité ont le mieux réussi : les jeunes adultes sortis à la fois du système éducatif et du marché du travail sont peut-être plus difficiles à intégrer. A cet égard, la diversité des options éducatives et du marché du travail ouvertes aux jeunes, et la conjugaison de l'accessibilité des allocations de chômage et de mesures d'activation qui encouragent et récompensent financièrement l'entrée au marché du travail, pourraient être des facteurs intéressants.

Notes

1. Le passage de la formation initiale à la vie active a fait l'objet d'un examen thématique (OCDE, 2000b) qui soulignait l'importance d'arriver à ce qu'une forte proportion de jeunes achèvent le deuxième cycle du secondaire avec une qualification reconnue pour un emploi, pour des études tertiaires ou pour les deux. Un bilan des tendances actuelles en ce qui concerne le passage de l'éducation à la vie active a été fait pour la conférence organisée en 1999 conjointement par le Département américain du Travail et de l'Éducation et l'OCDE (OCDE, 1999) sur « La préparation des jeunes au XXI^e siècle ».
2. Malgré ces circonstances apparemment favorables, ni Bowers *et al.* (1999) ni Blanchflower et Freeman (2000) n'ont constaté d'amélioration générale sensible de la situation des jeunes sur le marché du travail dans la zone de l'OCDE au cours des années 90. Ils ont observé que la proportion de jeunes au travail avait eu tendance à baisser par rapport à celle des adultes, que leurs salaires étaient au mieux stagnants par rapport à ceux des adultes, et que le désavantage restait fortement concentré au niveau des jeunes défavorisés. Ils ont en outre souligné que les perspectives d'emploi des jeunes étaient particulièrement influencées par la conjoncture économique.
3. La participation des adolescents à la vie active est fonction de la scolarité obligatoire et des lois sur le travail des enfants : c'est pourquoi les chiffres de la population active des États-Unis concernent les plus de 16 ans et non pas les plus de 15 ans. Les chiffres relatifs aux jeunes adultes (20 à 24 ans) restent sensibles aux fortes variations, d'un pays à l'autre et dans le temps, de l'âge de sortie des études. On pourrait penser que les chiffres par année suivant la sortie des études ou les chiffres relatifs aux flux et aux transitions seraient plus comparables, mais il ne faut pas oublier qu'ils posent d'autres problèmes conceptuels et de comparabilité (par exemple, dans certains pays, nombre de jeunes travaillent pendant un an avant d'aller à l'université).
4. Le choix de 1983 est dicté en partie par la disponibilité des données comparables : l'Enquête européenne sur les forces de travail a été considérablement révisée et harmonisée en 1983.
5. On notera que la baisse de la proportion de jeunes qui font partie de la population active et l'accroissement de la proportion de la population active qui est sortie récemment du système éducatif, vont avoir tendance à relever le taux de chômage des jeunes, toutes choses égales par ailleurs.
6. Le taux moyen de chômage de longue durée pour l'ensemble des groupes d'âge a légèrement augmenté entre 1990 et 2000 (voir les annexes statistiques de la présente édition). Comme on ne peut être chômeur de longue durée la première année que l'on est sur le marché du travail, les baisses de taux de chômage de longue durée chez les jeunes peuvent résulter d'une entrée plus tardive sur le marché du travail aussi bien que d'une plus forte rotation (éventuellement liée à des contrats temporaires) dans certains pays (voir chapitre 3). Les taux d'emploi et de chômage du groupe des jeunes les moins instruits par rapport aux autres pourraient également servir d'indicateur de la concentration du désavantage, sous réserve d'une interprétation prudente, car les effectifs du groupe le moins instruit ont souvent beaucoup baissé.
7. Les publications du Bureau australien des statistiques présentent les jeunes chômeurs qui cherchent un emploi à plein-temps (et non n'importe quel type de travail) comme indicateur principal de la population active. Dans certains pays, les chiffres du chômage des étudiants sont jugés peu fiables du fait notamment que certains étudiants indiquent à tort être immédiatement disponibles pour un travail, ou qu'ils conjuguent études à plein-temps et recherche d'un travail à plein-temps.
8. A l'exception des six pays qui figurent au graphique 1.4, il est actuellement difficile de construire une série chronologique raisonnablement cohérente pour la période qui débute en 1983 en joignant les données existantes tout en tenant compte des changements de définition et de pratiques de notification de la présence à l'école intervenues dans les années 80 et 90. Une publication de l'OCDE (1996, tableau 4.8) montre toutefois qu'entre 1984 et 1994, sur 14 pays, la proportion moyenne ou médiane de la population qui n'est ni en formation ni au travail a fortement baissé pour les femmes de 18 à 22 ans et pour les hommes de 18 ans, mais a un peu augmenté pour les hommes de 22 ans. Bowers *et al.* (1999, tableau 4.9) montrent une forte baisse pour l'ensemble des 22 ans jusqu'en 1997, où les économies sortaient de la récession.
9. Les données relatives au ratio des taux de chômage des jeunes sur ceux des adultes de 1973 à 1990 figurent pour 13 pays dans les tableaux des publications de l'OCDE de 1985 et 1994 (voir bibliographie). Le ratio moyen pour les 13 pays était déjà élevé en 1973 (3.5), il a atteint un pic en 1977 (3.6) puis il a baissé (sauf en France, en Espagne et au Royaume-Uni, où le ratio de 1990 est resté supérieur à celui

- de 1973). Le niveau élevé de 1973 et le pic de 1977 pourraient fort bien être liés au pic atteint généralement aux environs de ces dates par le pourcentage de jeunes dans la population (encadré 1.1) autant qu'à des facteurs conjoncturels.
10. Le graphique 1.5 surestime un peu le niveau moyen des dépenses consacrées aux mesures pour les jeunes, puisqu'il n'inclut pas la Belgique et le Japon, où depuis 1985 relativement peu de PAMT ont figuré dans cette catégorie.
 11. Dans la base de données de l'OCDE sur les dépenses du marché du travail, les mesures en faveur des jeunes comprennent l'aide à l'apprentissage, même s'il n'y a pas de limite d'âge explicite, et peuvent inclure des mesures pour lesquelles l'âge limite supérieur se situe au-dessus de 24 ans ou qui peuvent être exceptionnellement étendues aux adultes. La classification « jeunes » ne peut être qu'approchée, comme le montrent les programmes australiens Nouveaux apprentissages et *Work for the Dole* : les deux comprennent aujourd'hui de nombreux participants de plus de 24 ans, mais seul le deuxième a été retiré de la catégorie des programmes en faveur des jeunes.
 12. Van der Velden et Wolbers (2001) attribuent une note aux pays de l'Union européenne sur divers aspects de leurs institutions éducatives (tels que spécificité professionnelle, système dual) et leurs politiques du marché du travail en général (structure des négociations salariales, protection de l'emploi). Ils identifient comme principaux déterminants des taux de chômage des jeunes, dans la comparaison entre pays, le taux de chômage global, le niveau de protection de l'emploi et la présence d'un système éducatif dual. L'étude d'Abowd *et al.* (2000), entre autres, constate un impact important du salaire minimum sur l'emploi des jeunes. Seul le coût du salaire minimum, plutôt que le salaire minimum en soi, est susceptible d'avoir un impact négatif : c'est ainsi qu'en France il semble que les mesures qui ont dès 1997 diminué de 13% le coût pour l'employeur de l'emploi au niveau du salaire minimum, ont été favorables à l'emploi global et ont relevé la part de l'emploi peu qualifié dans l'emploi marchand (CERC, 2001). Schröder (2001) identifie trois « régimes de transition » pour les jeunes caractérisés par l'utilisation de programmes généraux à grande échelle, de programmes de stages ou de programmes de formation professionnelle homologués respectivement, associés à des modèles spécifiques de réglementation du travail et de liens entre l'éducation et le marché du travail.
 13. Les instruments les plus courants d'activation au Danemark sont la formation professionnelle dans les secteurs aussi bien privé que public, les emplois « mutualisés » dans les services publics, et les offres éducatives (Bredgaard et Jorgensen, 2000).
 14. Raïsanen et Skog (1998) indiquent que pour la Finlande, en règle générale, une personne de moins de 25 ans qui n'a pas de qualification professionnelle de base ne peut prétendre à une aide (financière) pour le marché du travail. Cela n'implique pas une garantie jeunes globale, car un jeune travailleur possédant une qualification professionnelle ou ayant droit à l'assurance-chômage peut ne pas se voir offrir une place dans un programme.
 15. En Australie, les chômeurs peuvent répondre aux critères de l'obligation mutuelle en participant à un travail rémunéré à temps partiel (au minimum huit heures par semaine) ; au programme *Work for the Dole* (programme de stage de 12 à 15 heures par semaine pendant six mois) ; à plusieurs types de travaux bénévoles, y compris dans le *Green Corps* ; à des cours de formation et d'éducation ; à des programmes d'assistance spécialisée (notamment JPP et JPET, voir annexe 1.A) ; et à l'Aide intensive (qui assure sur une base individualisée une préparation à l'emploi, un soutien et des conseils d'orientation) (OCDE, 2001c).
 16. Ponthieux (1997) constate que les jeunes entrés sur le marché du travail en 1995 ont perçu un salaire beaucoup plus faible que ceux arrivés sur le marché en 1991, du fait de la dégradation des conditions du marché du travail. Holm *et al.* (2001) étudient le parcours professionnel des enseignants, des ingénieurs et des travailleurs non qualifiés au Danemark sur une période de 17 ans, et constatent que la fluctuation de la demande correspondant à leurs qualifications a un effet significatif sur le risque de chômage au moment de leur entrée sur le marché du travail, mais que cet effet n'est pas permanent.
 17. Selon White (2000), les données montrent qu'en Europe les programmes d'insertion des chômeurs fonctionnent bien (le seul pays où il y ait de nombreux rapports négatifs étant la Suède) et que les résultats sont tout aussi positifs pour les jeunes que pour les adultes, contrairement à ce qu'on constate aux États-Unis. Heckman *et al.* (1999), après étude complète, ne voient pas de schéma cohérent dans les données européennes. Contrairement aux évaluations américaines, les évaluations européennes utilisent rarement des techniques d'affectation aléatoire et d'autre part, les mécanismes de sélection et l'effet incitatif des programmes peuvent être différents du fait qu'en Europe le ciblage est plus souvent basé sur la perception d'une garantie de revenu.
 18. Le nombre de chômeurs (bénéficiaires de l'assurance-chômage et de l'aide sociale selon la définition de Statistique Danemark) âgés de 16 à 24 ans a diminué de 79 % en passant de plus de 60 000 personnes début 1994 à environ 13 000 en août 2001.

19. Certains étudiants chômeurs n'ont pas de revenu autre que les allocations de chômage et recherchent un travail à plein-temps, et n'ont un statut d'étudiant que parce que le SPE les a affectés à un programme d'éducation ou de formation. Ils sont toutefois probablement relativement peu nombreux dans cette situation dans les pays où les niveaux de chômage des étudiants sont élevés. Selon l'OCDE (2000b, annexe 4), 81 % de tous les adolescents au chômage en Norvège en 1996 cherchaient un travail à temps partiel et déclaraient comme activité principale les études. Parmi les jeunes de 15 à 24 ans qui se décrivaient comme étudiants en 1997, 59 % faisaient état d'un emploi normal ou occasionnel comme principale source de revenu au Danemark, et plus de 40 % en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni : très peu déclaraient les allocations de chômage comme revenu principal (Bowers *et al.*, 1999, tableau 5).
20. En Australie, le chômage des jeunes non étudiants a baissé d'un tiers entre 1997 et 2000, beaucoup plus que le chômage global, et la stratégie d'obligation mutuelle peut y avoir contribué.
21. Van Oorschot (2001) observent que le taux de participation à des programmes à temps plein, par rapport à l'ensemble du groupe cible des mesures d'activation, est très faible ; il en donne plusieurs exemples : ainsi, en 1988, environ 7 000 jeunes chômeurs ont participé au TW-GWJ [garantie jeunes], alors que nationalement environ 45 000 répondaient aux critères. De même, en Australie, relativement peu de jeunes soumis à l'obligation mutuelle ont accédé à l'option de création d'emplois (*Work for the Dole*) – et dans la pratique la plupart des participants sont des chômeurs de longue durée plus âgés (OCDE, 2001c, pp. 243-244).
22. La forte baisse du chômage des jeunes en France à partir de 1997 est intervenue malgré la suppression du service militaire obligatoire. Une reprise conjoncturelle, des réductions ciblées des charges sociales pour les emplois à bas salaire (voir CERC, 2001) et l'introduction de la semaine de 35 heures, accompagnée d'incitations aux entreprises à embaucher ont contribué à cette baisse de même que le programme Nouveaux services emplois jeunes.
23. Les emplois jeunes ont eu relativement de succès et, les contraintes effectives pour les employeurs étant peu nombreuses, beaucoup de ces emplois ont été remplis par des jeunes plus diplômés que nécessaire, tandis que les plus jeunes, les moins qualifiés, et ceux qui n'avaient aucune expérience du travail, ont souvent été laissés de côté. L'une des difficultés de gestion de ce programme a été qu'étant donné la teneur innovante des emplois, ils ne peuvent pas facilement donner une expérience et des qualifications largement reconnues par les employeurs extérieurs (Simonin, 2001).
24. Au départ, les emplois d'aides-éducateurs au titre du programme NSEJ devaient avoir une durée limitée. En revanche, les adjoints de sécurité auprès de la police devaient se former pour passer les concours et devenir ensuite policiers (Simonin, 2001). Dans les secteurs autres que l'éducation et la police, en septembre 2001 75 000 participants étaient partis et 160 000 restaient : 54 % de ceux qui avaient commencé en 1998 étaient encore présents. Dans 64 % des cas, les jeunes sortis du programme Nouveaux services emplois jeunes avaient un travail : 30% de ceux qui avaient un travail étaient employés par une entreprise privée et beaucoup d'autres l'étaient dans des associations à but non lucratif (DARES, 2002).
25. Ainsi, l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi) dans son instruction relative aux emplois jeunes, précise que « dans la mesure où l'utilité de ces activités sera confirmée par l'expérience, l'agence proposera les dispositions nécessaires pour les pérenniser à terme » (www.emploisjeunes-idf.org/html/resj/instruction/anpe.html).
26. Les employeurs peuvent demander une subvention pour une prorogation de trois ans des emplois jeunes au-delà de la durée initiale de cinq ans. Le niveau des subventions en question devait être inférieur en moyenne de 50 % (au titre de la mesure « d'aide spécifique » pour les collectivités locales) ou de 30 % (au titre de la mesure « convention pluriannuelle » pour les employeurs associatifs) à ce qu'elle était pendant les cinq premières années. Dans le cas d'activités déjà en partie autofinancées, une mesure « d'épargne consolidée » peut fournir des subventions complémentaires équivalent à une année de plus au taux initial, sous condition d'un accord préalable d'étalement du reste des versements de subventions et des nouveaux versements sur le reste de la période de huit ans. Pour une synthèse de toutes les principales mesures de consolidation, voir www.clcbe.com/crea/nsej/synthese_plangvt_0601.html.
27. Gournac (2000) a déjà soutenu, s'agissant des adjoints de sécurité qui devraient intégrer la Police nationale, que le programme NSEJ n'avait fait que décaler dans le temps des flux de recrutement annuel dans la fonction publique.
28. Dans sa déclaration de juin 2001, le gouvernement a annoncé la création de 10 000 nouveaux emplois jeunes en 2002, beaucoup moins qu'en 1998 où plus de 100 000 nouveaux emplois avaient été créés, encore qu'on doive aussi assister à des recrutements de remplacement dans des emplois jeunes préexistants.
29. Des données partielles relatives à la Flandre suggèrent cependant que les recrutements au titre de la CPE ont représenté une proportion relativement élevée des recrutements totaux de jeunes peu qualifiés (Nicaise, 2001).

30. Bien que les systèmes autrichien et allemand d'apprentissage ne soient pas essentiellement tributaires de financements publics, leur durée est réglementée (au moins trois ans dans 90 % des cas), et dans de nombreuses régions, ils répondent aux conditions de scolarité obligatoire (Steedman, 2001).
31. En Italie, selon les données administratives, environ la moitié des jeunes salariés sont en apprentissage ou en contrat emploi-formation, ce qui réduit le coût de main-d'œuvre pour l'employeur, mais la proportion de ceux qui se disent apprentis dans l'enquête sur la population active est beaucoup plus faible.
32. Une récente étude comparative des Apprentissages modernes au Royaume-Uni par Steedman (2001) y fait des observations analogues.
33. O'Higgins (2001) fait une longue analyse du système dual allemand, et met en lumière toute une série de points forts et de points faibles. Les apprentissages forment à des compétences spécifiques qui déterminent la carrière de l'individu tôt dans la vie et l'on peut penser qu'une formation spécifique qui facilite la transition initiale vers la vie active ne donne pas aux travailleurs les moyens de réagir plus tard aux chocs qui peuvent se produire sur le marché du travail.
34. Dans le programme allemand JUMP pour les jeunes, lancé en 1998 et mis en œuvre en 1999, quatre des cinq mesures principales consistaient en : l'augmentation de l'offre de places d'apprenti ; la préparation des jeunes pour un apprentissage ; l'offre de places d'apprentissage dans les organismes de formation externes à l'entreprise ; et la formation continue pour les jeunes qui ont déjà terminé une formation d'apprentissage (Dietrich, 2001). En Autriche les principales mesures récentes qui visent les jeunes sont surtout axées sur l'apprentissage (voir annexe 1.A et Commission européenne, 2000).
35. On peut calculer l'inactivité des non-étudiants en pourcentage de la population à partir du tableau 1.6 en faisant la différence entre les huitième et cinquième colonnes de données. L'accessibilité de prestations de chômage pour les groupes ayant de faibles liens avec le marché du travail augmente probablement le chômage déclaré tout en réduisant l'inactivité déclarée (les données ECHP figurant dans un tableau du chapitre 4 donnent à penser que cela s'applique aux chômeurs de longue durée en Belgique et en Irlande). En Allemagne et en Autriche, les prestations d'aide sociale sont subsidiaires par rapport à l'entretien par la famille, ce qui signifie qu'au lieu d'accorder les prestations les autorités peuvent obliger les parents à entretenir leurs enfants (et vice et versa) même s'ils ne vivent pas dans le même foyer. En 1998, 4 % des 18-24 ans percevaient une aide sociale en Allemagne, contre 15 à 21 % au Danemark, en Finlande et en Suède (Puide et Minas, 2001).
36. Les « filets de sécurité » pour les jeunes sont particulièrement nécessaires en l'absence de contacts institutionnels classiques, c'est-à-dire pour ceux qui ne sont ni au travail ni en formation, ni chômeurs inscrits ni bénéficiaires d'une garantie de revenu telle que l'aide sociale. La mesure tirée des enquêtes sur la population active, à savoir « ni en formation ni sur le marché du travail » ne donne qu'une indication grossière de l'importance de ce groupe.

Annexe 1.A

Initiatives récentes concernant le marché du travail des jeunes

La présente annexe résume les initiatives récentes concernant le marché du travail des jeunes et les mesures correspondantes. Elles sont regroupées sous deux grandes rubriques : *Mesures actives du marché du travail pour les jeunes* et *Politiques visant à faciliter la transition de l'école à la vie active*, bien que cette classification ne soit pas toujours très nette.

Mesures actives du marché du travail pour les jeunes

	Contexte et objectifs	Groupes cibles	Contenu principal	Calendrier, budget, etc.
Autriche				
Programme spécial de création d'apprentissages	Réduire la pénurie d'apprentissages.	Jeunes de moins de 25 ans.	Une prime est versée aux entreprises. Pour les filles et les jeunes défavorisés, la prime est plus élevée (8 000 ATS au lieu de 6 000).	Lancé en 1996.
« Filet de sécurité » pour les jeunes	Réduire la pénurie d'apprentissages et le chômage des jeunes.	Jeunes chômeurs.	Ce programme fournit aux jeunes qui cherchent un apprentissage mais qui n'en ont pas trouvé une formation professionnelle et une aide spéciale.	Lancé en novembre 1998 Budget pour 2000 : 250 millions d'ATS. (20 millions d'euros)
Australie				
Obligation mutuelle	Faire en sorte que les chômeurs recherchent activement du travail et donnent quelque chose en retour à la collectivité qui les aide.	Jeunes de 18 à 24 ans percevant une allocation New Start ou une allocation jeune depuis six mois : désormais étendue jusqu'à 49 ans.	Exige une participation pendant un nombre d'heures minimum à une ou plusieurs options : travail à temps partiel, travail bénévole, travail d'utilité collective, ou divers programmes spécialisés. Le non-respect de cette obligation est sanctionné par une réduction des allocations.	Lancé à la mi-1998, dernière extension en juillet 2002.
Belgique				
Convention de premier emploi, CPE, connue sous le nom de « Plan Rosetta »	Aider les jeunes à trouver un emploi.	Jeunes de moins de 25 ans (moins de 30 ans dans les régions où il y a pénurie de main-d'œuvre).	Voir encadré 1.2.	Lancé en avril 2000. En janvier 2002, 86 000 jeunes en avaient bénéficié.

	Contexte et objectifs	Groupes cibles	Contenu principal	Calendrier, budget, etc.
Danemark				
Régime spécial jeunes	Inciter les jeunes à participer à des programmes d'enseignement ou de formation débouchant sur une qualification officielle et prévenir le chômage de longue durée.	Les jeunes de 18-24 ans au chômage indemnisés depuis six mois.	Les participants qui n'ont pas un cursus formel d'éducation ou de formation se voient offrir un enseignement ou une formation d'au moins 18 mois, avec une allocation représentant 50 % de l'allocation chômage.	Lancé en 1996 pour les jeunes qui n'avaient pas un cursus complet d'enseignement ou de formation. Étendu en 1999 à tous les jeunes chômeurs de 18 à 24 ans.
Finlande				
Réadaptation au travail	Aider le noyau dur des chômeurs de longue durée.	Jeunes demandeurs d'emploi après 8.5-12 mois de chômage.	Stage professionnel avec garantie de revenu pendant quatre mois. Participation obligatoire pour les jeunes de moins de 25 ans. Exige une coopération entre le service de l'emploi et la municipalité.	Lancé en septembre 2001.
France				
Nouveaux services emplois jeunes (NSEJ)	Réduire le chômage des jeunes par la création d'emplois nouveaux dans le secteur des services.	Jeunes de 18 à 25 ans, ou 29 ans pour ceux qui n'ont pas travaillé suffisamment pour avoir droit à l'assurance-chômage ou qui sont handicapés.	Voir encadré 1.2.	Lancé en septembre 1997 En août 2001, le nombre des entrées atteignait 336 000.
TRACE (Trajets d'accès à l'emploi)	Encourager l'entrée dans un emploi durable par un processus qui peut durer jusqu'à 18 mois.	Jeunes de moins de 25 ans en grande difficulté.	Construction d'un parcours d'insertion professionnelle (formation, recherche d'emploi) avec l'aide intensive et individualisée d'un conseiller. Une garantie de revenu est assurée tout au long du parcours.	Lancé en juillet 1998. Nombre d'entrées : 131 200 en août 2001.
Allemagne				
Programme d'action immédiate de réduction du chômage des jeunes (JUMP)	Réduire le chômage des jeunes, programme complémentaire des mesures PAMT habituelles.	Comprend les jeunes qui ne peuvent pas accéder aux mesures normales : ceux qui ne trouvent pas de place en apprentissage, qui sont au chômage, sans qualification ou sans emploi.	Enseignement et formation, aide à la création de places d'apprentissage, subventions à l'embauche, programmes de création d'emplois, soutien social et mentorat.	Lancé en janvier 1999 avec 260 000 entrées et un stock courant de 80 000 participants à la fin 2000. Budget annuel d'1 milliard d'euros, cofinancé par le Fonds social européen.
Italie				
Programme de subventions à l'emploi	Réduire le chômage des jeunes dans le Sud et les autres régions en difficulté.	Jeunes de 21 à 32 ans inscrits au chômage pendant plus de 30 mois.	Offre de formation et stages pendant un maximum de 12 mois dans des PME (moins de 100 salariés).	Lancé en 1998 Programme financé par la caisse de sécurité sociale.

	Contexte et objectifs	Groupes cibles	Contenu principal	Calendrier, budget, etc.
Japon				
Mesures d'aide à l'emploi pour les jeunes diplômés	Aider les jeunes diplômés à trouver un emploi.	Diplômés du secondaire et du premier cycle de l'enseignement supérieur, et ceux qui ne trouvent pas d'emploi.	Le SPE joue le rôle d'intermédiaire et fournit des services tels que foire aux emplois, information, conseil, service de placement et formation professionnelle.	En 2000, par exemple, le nombre de foires à l'emploi a été de 183 pour les diplômés du secondaire, et de 288 pour les diplômés du 1 ^{er} cycle du supérieur.
Corée				
Programme de stages en entreprise aidé par l'État	Aider à accroître l'employabilité des jeunes.	Diplômés du secondaire et du premier cycle du supérieur au chômage, 18-30 ans.	Voir encadré 1.2.	En 2000, 56 600 participants. Budget : 110 milliards KRW (100 millions d'euros).
Pays-Bas				
Plan d'action individuel	Loi sur l'emploi des demandeurs d'emploi (WIW) et Loi sur les allocations de chômage.	Jeunes chômeurs jusqu'à 23 ans.	Les collectivités locales, en coopération avec les services de l'emploi, proposent un programme individualisé. Les jeunes au chômage depuis plus de 12 mois peuvent se voir offrir un emploi subventionné.	Lancé en 1998 sur la base de la Loi WIW.
Suède				
Programme municipal pour les jeunes	Mis en place face à la forte augmentation du chômage des jeunes au milieu des années 90.	Jeunes de moins de 20 ans.	Les municipalités doivent offrir un stage pratique ou des activités similaires dans les 100 jours de l'entrée du jeune au chômage, jusqu'à ce qu'il atteigne 20 ans.	Lancé en 1995 En 2000, 13 000 participants pour une durée moyenne de 4.5 mois.
Garantie jeunes	Réduire le chômage de longue durée.	Jeunes chômeurs de longue durée de 20-24 ans percevant une allocation de chômage ou une aide sociale.	Durée maximum : 12 mois. Fournit un service personnalisé basé sur un plan d'action individuel.	Lancé en 1998, pour se poursuivre jusqu'à la fin de 2002.
Renouvellement des générations	Aider les jeunes chômeurs de longue durée à trouver un emploi.	Jeunes de 19 ans sans emploi depuis trois mois, adultes jusqu'à 35 ans au chômage depuis 12 mois et travailleurs âgés d'au moins 63 ans.	Une indemnité est versée pendant un maximum de deux ans aux travailleurs âgés qui partent et l'employeur doit les remplacer par des membres des groupes cibles.	En vigueur de 1998 à 2000. Les coûts sont payés par l'État (3/4) et les entreprises (1/4).
Royaume-Uni				
New Deal for Young People	Réduire le chômage de longue durée des jeunes dans le cadre d'une stratégie d'insertion.	Jeunes de 18-24 ans au chômage depuis six mois ou plus.	Accent mis sur les partenariats locaux et sur le rôle du conseiller individuel. Après une période de conseil personnalisé, les participants doivent passer six mois dans des programmes d'études ou d'emploi.	Lancé en 1998. 730 000 entrées et un stock courant de 80 000 en novembre 2001.

Politiques visant à faciliter la transition de l'école à la vie active

	Contexte et objectifs	Groupes cibles	Contenu principal	Calendrier, budget, etc.
Australie				
Jobs Pathway Program (JPP)	Aider les jeunes qui ont récemment quitté l'école ou ont l'intention de la quitter prochainement.	Jeunes de 15 à 19 ans.	Le JPP fournit des informations sur le marché local de l'emploi, les attentes des employeurs, les possibilités de carrière et une aide pour améliorer la motivation et l'estime de soi.	Lancé en 1995. A fourni une aide à 70 000 jeunes pour un coût de 22 millions de \$ en 2000/01. Les prestataires sont sous contrat.
Programme placement, emploi et formation (JPET)	Aider les jeunes qui rencontrent des obstacles multiples.	Jeunes de 15 à 21 ans qui risquent de devenir sans domicile fixe, qui sont réfugiés, pupilles de l'État ou anciens délinquants.	Cours de remise à niveau et aide aux problèmes personnels (toxico-dépendance, problèmes financiers, juridiques et culturels).	Élargi à la fin des années 90 suite à un programme pilote mené en 1992. Coût : 18 millions de \$ en 2000/01, avec 136 prestataires de services.
Belgique				
Plan jeunes +	Réduire le chômage de longue durée et aider les jeunes peu qualifiés à trouver un emploi.	Jeunes de moins de 25 ans ayant quitté l'école depuis moins de trois mois sans diplôme de fin d'études secondaires.	Quatre étapes : analyse initiale, convention d'insertion (comprenant recherche d'emploi, formation, etc.), suivi mensuel et évaluation finale.	En 2001, budget de 25 millions d'euros pour environ 30 000 participants.
Luxembourg				
Contrat d'auxiliaire temporaire	Aider les jeunes à passer de l'école à la vie active.	Jeunes de moins de 30 ans, inscrits auprès du SPE depuis au moins un mois.	Contrat de trois mois minimum renouvelable à concurrence de 12 mois. Allocations pendant le contrat : niveau de salaire minimum du travailleur non qualifié. Remboursement aux employeurs : secteur privé 50 %, secteur public 95 %.	Réforme en cours : amélioration du suivi, réduction de la durée à neuf mois et renforcement du rôle du mentor.
Pays-Bas				
Comptoir jeunes	Aider les jeunes en abandon scolaire et qui ont des difficultés à trouver un emploi.	Jeunes en abandon scolaire.	Approche globale conjuguant éducation, travail, revenu et protection sociale.	Ce pilote sera lancé en 2002.
Loi d'enregistrement et de coordination régionale (RMC)	Empêcher les abandons prématurés de la scolarité.	Les jeunes qui abandonnent l'école.	La loi établit un fichier des informations relatives aux jeunes qui quittent l'école.	
Royaume-Uni				
Connexions	Aide au développement personnel des jeunes (et non l'entrée dans la vie active).	Adolescents de 13 à 19 ans.	Fournir des services intégrés de conseils, d'orientation, de développement personnel.	Lancé en 2000.

Annexe I.B

Tendances des taux d'emploi et de chômage des jeunes et des adultes d'âge très actif

Tableau I.B.1. Taux de chômage des jeunes^a comparé
à celui des adultes d'âge très actif^b

		1983	1989	1990	1993	1999	2000
Australie	Adolescents/Adultes d'âge très actif	3.1	3.2	3.2	2.7	3.1	3.3
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	2.0	1.8	2.1	1.9	2.0	1.9
Autriche	Adolescents/Adultes d'âge très actif	1.5	1.6
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	1.2	1.4
Belgique	Adolescents/Adultes d'âge très actif	3.4	3.0	3.3	4.4	3.8	4.6
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	2.3	1.9	2.1	2.4	2.9	2.3
Canada	Adolescents/Adultes d'âge très actif	2.2	1.9	1.9	1.9	2.8	2.8
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	1.8	1.4	1.5	1.5	1.7	1.8
République tchèque	Adolescents/Adultes d'âge très actif	3.5	4.2	4.3
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	1.8	1.8	1.8
Danemark	Adolescents/Adultes d'âge très actif	2.6	1.2	1.1	0.9	2.1	1.7
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	2.2	1.8	1.7	1.8	2.5	1.6
Finlande	Adolescents/Adultes d'âge très actif	3.8	6.9	7.1	2.9	3.7	3.8
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	2.1	2.7	3.1	2.1	2.0	2.1
France	Adolescents/Adultes d'âge très actif	5.0	2.2	2.4	2.7	2.5	2.4
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	3.0	2.3	2.4	2.5	2.5	2.2
Allemagne	Adolescents/Adultes d'âge très actif	1.4	1.2	1.0	0.7	0.9	0.9
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	1.7	1.0	0.9	1.1	1.1	1.1
Grèce	Adolescents/Adultes d'âge très actif	4.1	4.7	4.9	4.9	4.2	3.9
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	3.7	4.5	4.4	3.7	3.0	2.9
Hongrie	Adolescents/Adultes d'âge très actif	3.2	3.8	4.2
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	1.6	1.7	1.8
Islande^c	Adolescents/Adultes d'âge très actif	3.0	4.2	4.0
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	1.9	2.5	1.8
Irlande	Adolescents/Adultes d'âge très actif	2.2	2.0	2.1	2.3	2.1	2.5
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	1.3	1.2	1.1	1.6	1.4	1.2
Italie	Adolescents/Adultes d'âge très actif	8.3	5.1	5.3	4.7	4.3	4.5
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	5.6	4.0	4.0	3.8	3.3	3.4
Japon	Adolescents/Adultes d'âge très actif	2.8	4.0	4.0	3.5	3.2	3.0
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	1.9	2.2	2.2	2.3	2.2	2.1
Corée	Adolescents/Adultes d'âge très actif	3.5	3.8	4.9	5.4	3.4	3.7
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	2.7	3.1	3.3	4.1	2.2	2.5
Luxembourg	Adolescents/Adultes d'âge très actif	4.1	5.2	6.3	5.8	5.9	4.3
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	2.1	1.5	2.0	1.3	2.9	3.0
Mexique	Adolescents/Adultes d'âge très actif	2.2	2.0	3.3
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	2.1	1.8	2.6
Pays-Bas	Adolescents/Adultes d'âge très actif	3.3	2.2	2.0	2.4	4.1	3.4
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	1.8	1.4	1.3	1.7	1.4	1.4
Nouvelle-Zélande	Adolescents/Adultes d'âge très actif	..	3.0	2.9	2.8	3.1	3.8
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	..	2.2	1.9	1.9	2.1	2.3

Tableau 1.B.1. Taux de chômage des jeunes^a comparé à celui des adultes d'âge très actif^b (suite)

		1983	1989	1990	1993	1999	2000
Norvège^c	Adolescents/Adultes d'âge très actif	5.0	4.2	3.8	3.6	5.8	6.3
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	2.8	2.4	2.3	2.4	3.0	2.7
Pologne	Adolescents/Adultes d'âge très actif	2.7	3.9	2.9
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	2.3	2.7	2.5
Portugal	Adolescents/Adultes d'âge très actif	..	2.9	2.9	3.1	2.2	3.4
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	..	3.0	2.7	2.6	2.2	2.2
République slovaque	Adolescents/Adultes d'âge très actif	4.2	3.8
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	1.9	1.8
Espagne^c	Adolescents/Adultes d'âge très actif	4.1	2.4	2.4	2.3	2.5	2.6
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	2.8	2.3	2.3	2.0	1.9	1.9
Suède^c	Adolescents/Adultes d'âge très actif	6.4	4.6	5.6	3.5	2.9	3.6
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	2.9	2.8	2.6	2.8	2.0	1.9
Suisse^d	Adolescents/Adultes d'âge très actif	2.7	2.0	2.0	2.8
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	1.6	1.9	2.2	1.7
Turquie	Adolescents/Adultes d'âge très actif	..	2.8	2.9	2.6	2.2	2.2
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	..	2.9	3.1	3.3	2.9	3.0
Royaume-Uni^c	Adolescents/Adultes d'âge très actif	..	1.7	2.0	2.2	3.2	3.5
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	..	1.6	1.6	1.9	2.0	2.1
États-Unis^c	Adolescents/Adultes d'âge très actif	2.8	3.6	3.4	3.3	4.4	4.3
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	1.8	2.0	1.9	1.8	2.3	2.3
Moyenne pondérée^e (différents pays)	Adolescents/Adultes d'âge très actif	3.6	3.0	3.1	2.5	2.4	2.5
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	2.3	2.3	2.2	2.0	2.1	2.1
Moyenne non pondérée^f (18 pays)	Adolescents/Adultes d'âge très actif	3.8	3.4	3.6	3.2	3.4	3.4
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	2.5	2.2	2.3	2.3	2.2	2.1
Médiane non pondérée^f (18 pays)	Adolescents/Adultes d'âge très actif	3.4	3.4	3.4	3.1	3.3	3.5
	Jeunes adultes/Adultes d'âge très actif	2.2	2.1	2.2	2.1	2.2	2.1

.. Données non disponibles.

a) Les *adolescents* correspondent à la tranche d'âge 15 à 19 ans (16 à 19 ans pour les pays concernés par la note c) et les *jeunes adultes* à la tranche d'âge 20 à 24 ans. Les jeunes désignent les adolescents *plus* les jeunes adultes.

b) Les *adultes d'âge très actif* couvrent la tranche d'âge 25 à 54 ans.

c) Les *adolescents* correspondent à la tranche d'âge 16 à 19 ans.

d) Les données de la Suisse pour l'année 1990 se réfèrent à l'année 1991.

e) Moyenne pondérée des données disponibles présentées dans ce tableau (en 1999 et 2000, l'ensemble des pays de l'OCDE). La moyenne pondérée pour l'OCDE en 1990 tient compte des données de la Suisse en 1991.

f) Moyenne et médiane pour les 18 pays présentant des données disponibles en 1983.

Source : OCDE (2001), *Statistiques de la population active, 1980-2000*, partie III. Pour l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal, les données proviennent de l'Enquête communautaire sur les forces de travail. Les données de la Suisse proviennent de l'Enquête suisse de la population active, et ont été directement fournies par les autorités nationales.

Tableau 1.B.2. **Évolution des ratios emploi/population par groupe d'âge^a**

		Pourcentages					
		1983	1989	1990	1993	1999	2000
Australie	Adolescents	44.6	50.4	47.9	39.6	45.8	47.4
	Jeunes adultes	68.4	76.8	74.7	67.7	72.4	73.5
	Adultes d'âge très actif	68.5	75.7	75.8	72.8	75.3	76.5
	Personnes d'âge actif	61.3	68.1	67.9	64.1	67.7	69.1
Autriche	Adolescents	39.5	38.4
	Jeunes adultes	70.3	67.4
	Adultes d'âge très actif	81.3	81.6
	Personnes d'âge actif	68.2	67.9
Belgique	Adolescents	12.6	7.1	7.0	5.1	6.7	7.4
	Jeunes adultes	54.4	51.8	51.9	48.3	44.0	52.6
	Adultes d'âge très actif	67.3	70.8	71.7	73.6	76.4	77.9
	Personnes d'âge actif	53.1	53.8	54.4	56.0	58.9	60.9
Canada	Adolescents	41.3	51.6	50.2	41.2	41.1	43.4
	Jeunes adultes	66.2	73.6	71.2	65.1	68.1	69.1
	Adultes d'âge très actif	71.5	78.2	78.0	74.9	79.2	79.9
	Personnes d'âge actif	63.7	70.7	70.3	66.5	70.1	71.1
République tchèque	Adolescents	31.3	14.0	9.9
	Jeunes adultes	65.9	60.5	60.7
	Adultes d'âge très actif	86.3	81.9	81.6
	Personnes d'âge actif	69.0	65.9	65.2
Danemark	Adolescents	38.2	59.9	58.4	56.8	59.9	59.0
	Jeunes adultes	69.5	72.9	71.3	63.4	71.5	73.9
	Adultes d'âge très actif	82.0	83.9	84.0	80.8	84.4	84.3
	Personnes d'âge actif	70.2	75.3	75.4	72.4	76.5	76.4
Finlande	Adolescents	28.8	34.4	34.1	16.1	22.4	23.2
	Jeunes adultes	65.8	67.8	67.5	44.6	55.4	56.7
	Adultes d'âge très actif	85.9	88.4	87.9	74.9	80.3	80.9
	Personnes d'âge actif	71.4	74.2	74.1	60.5	66.0	66.9
France	Adolescents	13.4	10.0	9.3	5.9	6.1	6.8
	Jeunes adultes	60.6	52.2	49.6	40.6	36.7	40.7
	Adultes d'âge très actif	76.9	76.9	77.4	77.0	77.0	78.3
	Personnes d'âge actif	61.3	59.7	59.9	59.0	59.8	61.1
Allemagne	Adolescents	37.6	37.1	35.7	33.4	29.8	30.2
	Jeunes adultes	66.1	70.8	70.4	67.9	67.0	68.0
	Adultes d'âge très actif	71.4	72.7	73.6	76.8	79.0	80.2
	Personnes d'âge actif	61.3	63.5	64.1	65.1	65.4	66.3
Grèce	Adolescents	21.1	15.1	14.8	11.5	9.0	9.1
	Jeunes adultes	47.7	46.9	47.8	44.3	45.2	44.9
	Adultes d'âge très actif	64.5	68.4	68.5	67.8	70.0	70.2
	Personnes d'âge actif	54.9	55.2	54.8	53.5	55.4	55.9
Hongrie	Adolescents	13.9	10.4	8.9
	Jeunes adultes	57.0	54.9	53.1
	Adultes d'âge très actif	72.6	72.3	73.0
	Personnes d'âge actif	55.7	56.4
Islande^b	Adolescents	36.4	52.1	56.4
	Jeunes adultes	68.7	79.2	80.5
	Adultes d'âge très actif	87.0	90.9	90.6
	Personnes d'âge actif	78.2	84.2	84.6
Irlande	Adolescents	28.3	20.2	21.1	15.6	25.8	27.2
	Jeunes adultes	68.7	64.0	66.5	56.3	68.9	69.8
	Adultes d'âge très actif	56.6	57.4	60.0	60.9	73.2	75.3
	Personnes d'âge actif	51.9	50.0	52.1	50.9	62.5	64.5
Italie	Adolescents	20.4	17.4	16.8	14.7	9.4	10.3
	Jeunes adultes	50.3	49.0	49.9	42.3	38.9	39.4
	Adultes d'âge très actif	67.0	67.5	68.0	66.4	66.9	67.7
	Personnes d'âge actif	54.0	53.3	53.9	51.8	52.5	53.4
Japon	Adolescents	17.7	15.9	16.9	16.9	15.5	15.4
	Jeunes adultes	68.6	70.0	70.7	71.3	66.3	66.5
	Adultes d'âge très actif	76.6	78.7	79.6	79.8	78.7	78.6
	Personnes d'âge actif	67.4	67.7	68.6	69.5	68.9	68.9

Tableau 1.B.2. Évolution des ratios emploi/population par groupe d'âge^a (suite)

		Pourcentages					
		1983	1989	1990	1993	1999	2000
Corée	Adolescents	19.4	13.9	13.2	12.0	9.0	10.4
	Jeunes adultes	54.8	58.2	58.9	56.1	50.4	51.9
	Adultes d'âge très actif	69.2	72.8	73.2	73.3	70.4	72.4
	Personnes d'âge actif	..	60.6	61.2	62.3	59.7	61.6
Luxembourg	Adolescents	39.1	24.8	14.6	17.2	10.5	9.7
	Jeunes adultes	73.3	72.0	66.1	68.1	50.0	52.9
	Adultes d'âge très actif	67.2	70.9	71.8	73.3	76.7	78.2
	Personnes d'âge actif	58.6	59.3	59.1	60.9	61.6	62.7
Mexique	Adolescents	44.8	42.1	40.9
	Jeunes adultes	60.3	60.9	59.8
	Adultes d'âge très actif	65.1	67.8	68.3
	Personnes d'âge actif	59.3	61.2	60.9
Pays-Bas	Adolescents	16.5	31.7	35.2	36.4	49.8	58.6
	Jeunes adultes	60.4	66.8	68.4	67.8	75.0	77.9
	Adultes d'âge très actif	62.0	69.0	70.6	73.6	80.6	81.7
	Personnes d'âge actif	51.6	59.1	61.1	63.5	70.9	72.9
Nouvelle-Zélande	Adolescents	..	47.6	47.7	39.2	43.5	44.4
	Jeunes adultes	..	69.9	69.9	67.0	66.4	65.8
	Adultes d'âge très actif	..	76.7	76.2	74.9	77.6	78.6
	Personnes d'âge actif	..	67.4	67.3	66.0	70.0	70.7
Norvège ^b	Adolescents	41.2	39.1	37.0	30.1	43.9	43.9
	Jeunes adultes	69.3	68.4	65.8	60.1	68.3	69.1
	Adultes d'âge très actif	82.3	83.1	82.3	80.6	85.5	85.3
	Personnes d'âge actif	73.5	74.0	73.1	71.3	78.0	77.9
Pologne	Adolescents	12.1	3.8	6.6
	Jeunes adultes	50.6	42.3	41.7
	Adultes d'âge très actif	74.4	73.7	70.9
	Personnes d'âge actif	58.9	57.5	55.0
Portugal	Adolescents	..	41.2	41.2	27.0	22.6	21.3
	Jeunes adultes	..	66.5	66.6	58.9	61.2	59.6
	Adultes d'âge très actif	..	76.3	76.9	79.0	80.8	81.9
	Personnes d'âge actif	..	65.1	65.5	64.3	67.4	68.1
République slovaque	Adolescents	8.7	6.5
	Jeunes adultes	51.0	49.0
	Adultes d'âge très actif	76.1	74.7
	Personnes d'âge actif	57.8	56.4
Espagne ^b	Adolescents	22.8	26.1	25.6	17.5	17.5	18.5
	Jeunes adultes	47.8	48.2	49.1	38.5	45.3	47.4
	Adultes d'âge très actif	56.1	59.6	61.1	58.4	65.6	67.8
	Personnes d'âge actif	48.4	50.1	51.1	47.1	53.8	56.1
Suède ^b	Adolescents	41.6	48.7	47.7	24.0	26.3	28.6
	Jeunes adultes	76.8	80.4	79.8	56.1	57.3	59.7
	Adultes d'âge très actif	88.9	91.6	91.6	83.2	82.6	83.8
	Personnes d'âge actif	78.9	82.9	83.1	72.6	72.9	74.2
Suisse ^c	Adolescents	54.5	54.2	52.3	51.2
	Jeunes adultes	82.2	79.5	77.6	78.9
	Adultes d'âge très actif	84.5	83.2	85.2	85.4
	Personnes d'âge actif	78.2	77.3	78.4	78.3
Turquie	Adolescents	..	42.6	42.2	34.5	33.9	31.0
	Jeunes adultes	..	51.2	51.1	45.3	46.0	42.4
	Adultes d'âge très actif	..	62.6	61.6	58.0	58.5	56.2
	Personnes d'âge actif	..	55.4	54.5	50.2	51.0	48.2
Royaume-Uni ^b	Adolescents	..	65.1	62.7	48.3	52.2	53.0
	Jeunes adultes	..	75.5	75.4	65.8	67.8	68.6
	Adultes d'âge très actif	..	78.3	79.1	76.3	79.7	80.4
	Personnes d'âge actif	..	72.0	72.5	68.3	71.7	72.4
États-Unis ^b	Adolescents	41.5	47.5	45.3	41.7	44.7	45.4
	Jeunes adultes	66.0	71.9	70.9	68.9	71.7	72.4
	Adultes d'âge très actif	73.7	79.9	79.7	78.5	81.4	81.5
	Personnes d'âge actif	66.0	72.5	72.2	71.2	73.9	74.1

Tableau 1.B.2. **Évolution des ratios emploi/population par groupe d'âge^a (suite)** ———
 Pourcentages

		1983	1989	1990	1993	1999	2000
Moyenne pondérée^d (différents pays)	Adolescents	29.2	33.0	32.3	29.7	30.3	30.5
	Jeunes adultes	63.0	65.4	65.2	60.3	60.0	60.4
	Adultes d'âge très actif	72.3	75.5	75.9	74.4	75.9	76.2
	Personnes d'âge actif	62.8	65.5	65.8	64.0	65.4	65.7
Moyenne non pondérée^e (18 pays)	Adolescents	29.2	30.6	29.5	24.2	26.3	27.5
	Jeunes adultes	63.0	64.5	63.9	57.1	58.5	60.4
	Adultes d'âge très actif	71.5	74.7	75.3	73.7	76.8	77.8
	Personnes d'âge actif	61.6	63.9	64.2	62.1	65.3	66.3
Médiane non pondérée^e (18 pays)	Adolescents	28.6	28.9	29.9	17.4	24.1	25.2
	Jeunes adultes	66.0	68.1	67.0	58.2	61.8	63.1
	Adultes d'âge très actif	70.3	74.3	74.7	74.3	77.8	78.4
	Personnes d'âge actif	61.3	62.1	62.7	62.9	65.7	66.6

.. Données non disponibles.

a) Les *adolescents* correspondent à la tranche d'âge 15 à 19 ans (16 à 19 ans pour les pays concernés par la note b), les *jeunes adultes* à la tranche d'âge 20 à 24 ans, les *adultes d'âge très actif* à la tranche 25 à 54 ans et les *personnes d'âge actif* à la tranche 15 à 64 ans (16 à 64 ans pour les pays concernés par la note b).

b) Les *adolescents* correspondent à la tranche d'âge 16 à 19 ans et les *personnes d'âge actif* à la tranche d'âge 16 à 64 ans.

c) Les données de la Suisse pour l'année 1990 se réfèrent à l'année 1991.

d) Moyenne pondérée des données disponibles présentées dans ce tableau (en 1999 et 2000, l'ensemble des pays de l'OCDE). La moyenne pondérée pour l'OCDE en 1990 tient compte des données de la Suisse en 1991.

e) Moyenne et médiane pour les 18 pays présentant des données disponibles en 1983.

Source : OCDE (2001), *Statistiques de la population active, 1980-2000*, partie III. Pour l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal, les données proviennent de l'Enquête communautaire sur les forces de travail. Les données de la Suisse proviennent de l'Enquête suisse de la population active, et ont été directement fournies par les autorités nationales.

BIBLIOGRAPHIE

- ABOWD, J., KRAMARZ, F., LEMIEUX, F. et MARGOLIS, D. (2000),
« Minimum Wages and Youth Employment in France and the United-States », dans D. Blanchflower et R. Freeman (dir. pub.), pp. 427-472.
- AM (ministère danois du Travail) (1999),
The Labour Market Reforms – A Status (www.am.dk/english/default.asp – documents).
- AM (ministère danois du Travail) (2000),
Effects of Danish Employability Enhancement Programmes, Copenhague (www.am.dk/english/publications/effects/eodeep.pdf).
- BLANCHFLOWER, D. et FREEMAN, R. (2000),
Youth Employment and Joblessness in Advanced Countries, University of Chicago Press.
- BOWERS, N., SONNET, A. et BARDONE, L. (1999),
« Giving Young People a Good Start : The Experience of OECD Countries », OCDE, pp. 7-86.
- BREDGAARD, T. et JORGENSEN, H. (2000),
« Was the Problem Solved? Danish Youth Unemployment Policies in the 1990s », Document de travail CARMA, n° 3 (www.socsci.auc.dk/~thomas).
- CERC (Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale) (2001),
Accès à l'emploi et protection sociale, Rapport n° 1 (www.ladocfrancaise.gouv.fr/fic_pdf/cerc_2000.pdf).
- COMMISSION EUROPÉENNE (2000),
Rapport conjoint sur l'emploi 2000, Bruxelles (europa.eu.int/comm/employment_social/empl/esf/empl2000/jer2000_2_fr.pdf).
- DARES (2001),
« Le service personnalisé pour un nouveau départ vers l'emploi : programme français d'accompagnement des chômeurs », *Premières Synthèses*, n° 18.1, mai, www.travail.gouv.fr/etudes/etudes_h.html.
- DARES (2002),
« Les jeunes sortis du programme “nouveau services – emplois jeunes” », *Premières Synthèses*, n° 04.1, janvier.
- DEFAUQUET, V. (2000),
« TRACE : une offre des services accrue pour des jeunes en situation de grande précarité », dans DARES, *Bilan de la Politique de l'Emploi en 1999*, Dossiers n° 5-6, La Documentation Française.
- DIETRICH, H. (2001),
« The German Immediate Action Programme to Reduce Youth Unemployment : Programme ('JUMP') », Discussion Paper for the Peer Review Programme of the European Employment Strategy (peerreview.almp.org/pdf/ind-exp-paper-germ-jun01-dietrich.pdf).
- EESC (2001),
« New Deal : An Evaluation », Fifth Report of the House of Commons Education and Employment Select Committee, Session 2000-01 (www.parliament.the-stationery-office.co.uk/pa/cm/cmduemp.htm).
- EUROSTAT (2002),
Politiques du marché du travail. Dépenses et bénéficiaires : Données 1999, Luxembourg.
- EWRSBE (Senate employment, Workplace Relations, Small Business and Éducation Reference Committee) (2000),
Aspiring to Excellence : Report into the Quality of Vocational Education and Training in Australia (www.aph.gov.au/senate/committee/eet_ctte/).
- GARCES, E., THOMAS, D. et CURRIE, J. (2000),
« Longer-term Effects of Head Start », Document de travail NBER, n° 8054 (papers.nber.org/papers/w8054).
- GOURNAC, A. (2000),
« Rapport d'information fait au nom de la Commission des Affaires sociales sur le bilan à mi-parcours des emplois-jeunes », Rapport n° 25, Sénat, session 2000-2001 (www.senat.fr/rapcomdir/crsoci2000.html).
- HANESCH, W., STELZER-ORTHOFFER, C. et BALZTER, N. (2001),
« Activation Policies in Minimum Income Schemes », dans Heikkilä et Keskitalo (dir. pub.), pp. 122-151.

- HECKMAN, J., LALONDE, R. et SMITH, J. (1999),
« The Economics and Econometrics of Active Labor Market Programs », dans O. Ashenfelter et D. Card (dir. pub.), *Handbook of Labor Economics*, vol. 3a, North-Holland, Amsterdam.
- HECKMAN, J.J. et LOCHNER, L. (2000),
« Rethinking Education and Training Policy : Understanding the Sources of Skill Formation in a Modern Economy », dans S. Danziger et J. Waldfogel (dir. pub.), *Securing the Future : Investing in Children from Birth to Adulthood*, Russel Sage Foundation, New York.
- HEIKKILA, M. et KESKITALO, E. (2001),
Social Assistance en Europe : A Comparative Study on Minimum Income in Seven European Countries, STAKES, Helsinki (www.stakes.fi/verkkojulk/pdf/socasst.pdf).
- HOLM, A., GROES, N. et HONORÉ OLSEN, T. (2001),
« Youth Unemployment and Opportunities in the Labour Market – The Myth of Lifelong Hysteresis », *Labour*, vol. 15, n° 4, pp. 531-554.
- HUMMELUHR, N. (1997),
« Youth Guarantees in the Nordic Countries », document établi pour l'OCDE en vue de l'examen thématique des transitions (www1.oecd.org/els/pdfs/EDSTIEWDOCA029.pdf).
- MARTIN, J. et GRUBB, D. (2001),
« What Works and for Whom : A Review of OECD Countries' Experiences with Active Labour Market Policies », Document de travail IFAU 2001 :14 (www.ifau.se/eng/index.html).
- MINISTÈRE CORÉEN DU TRAVAIL (2001),
White Book of Unemployment Measures (en Coréen), Séoul.
- NCVER (National Centre for Vocational Education Research) (2001a),
Australian Apprenticeships : Facts, Fiction and Future, Canberra (www.ncver.edu.au/pubs.htm).
- NCVER (2001b),
Australian Apprenticeships : Research at a Glance, Canberra (www.ncver.edu.au/pubs.htm).
- NICAISE, I. (2001),
« Discussion Paper from Belgium on the 'Rosetta Plan' – A Springboard for Young People into Employment », Hoger Instituut voor de Arbeid, Leuven (peerreview.almp.org/en/byhost.html).
- OCDE (1985),
Politiques novatrices en faveur des jeunes, Paris.
- OCDE (1986),
Perspectives de l'emploi, Paris.
- OCDE (1994),
L'étude de l'OCDE sur l'emploi, 1^{re} partie, Paris.
- OCDE (1996),
Perspectives de l'emploi, Paris (chapitre 4 sur www.oecd.org/pdf/M00028000/M00028235.pdf).
- OCDE (1999),
Preparing Youth for the 21st Century : The Transition from Education to the Labour Market, Proceedings of the Washington, D.C. Conference, Paris.
- OCDE (2000a),
Perspectives de l'emploi, Paris (chapitre 4 sur www.oecd.org/pdf/M00028000/M00028078.pdf).
- OCDE (2000b),
De la formation initiale à la vie active : Faciliter la transition, Paris.
- OCDE (2001a),
Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2001b),
Étude économique de l'Irlande, Paris.
- OCDE (2001c),
Des politiques du marché du travail novatrices : la méthode australienne, Paris.
- O'HIGGINS, N. (2001),
Youth Unemployment and Unemployment Policy : A Global Perspective, OIT, Genève.
- PONTHIEUX, S. (1997),
« Débuter dans la vie active au milieu des années 1990 : des conditions qui se dégradent », *Économie et Statistique*, n° 304-305.
- PUIDE, A. et MINAS, R. (2001),
« Recipients of Social Assistance », dans Heikkila et Keskitalo (dir. pub.), pp. 37-61.

- RAISANEN, H. et SKOG, H. (1998),
Towards a Better Functioning Labour Market : Senior Government Advisors, Rapport sur la Reform of the Labour Market Policy System, Ministère du Travail, Helsinki.
- RICHARDSON, L. (2002),
« Impact of the Mutual Obligation Initiative on the Exit Behaviour of Unemployment Benefit Recipients : The Threat of Additional Activities », Australian National University, polycopié.
- SCHRÖDER, L. (2001),
« The Role of Youth Programmes in the Transition from School to Work », Swedish Institute of Social Research, polycopié.
- SHIMER, R. (2001),
« The Impact of Young Workers on the Aggregate Labour Market », *Quarterly Journal of Economics*, n° 116, pp. 969-1007 (www.princeton.edu/~shimer/wp/youth.pdf).
- SIMONIN, B. (2001),
« Emplois jeunes : bilans et perspectives », *Regards sur l'actualité*, n° 270, La Documentation française, avril.
- STEEDMAN, H. (2001),
« Benchmarking Apprenticeship : UK and Continental Europe Compared », CEP Discussion Paper n° 513, septembre (cep.lse.ac.uk/pubs/search/).
- VAN DER VELDEN, R. et WOLBERS, M. (2001),
« The Integration of Young People into the Labour Market within the European Union : The Role of Institutional Settings », Working Papers of the TSER Project, Research Centre for Education and the Labour Market (ROA), Maastricht University (www.mzes.uni-mannheim.de/projekte/catewe/papers/paper9.pdf).
- VAN OORSCHOT, W. (2001),
« Labour Market Participation in the Netherlands : Trends, Policies and Outcomes », document pour le programme COST A13 (www.socsci.auc.dk/cost).
- VAN REENEN, J. (2001),
« No More Skivvy Schemes? Active Labour Market Policies and the British New Deal for the Young Unemployed in Context », Document de travail IFS, n° 9 (www.ifs.org.uk/workingpapers).
- WHITE, M. (2000),
« Evaluating the Effectiveness of Welfare to Work : Learning from Cross-National Evidence », dans C. Chitty et G. Elam (dir. pub.), *Evaluating Welfare to Work*, DSS In-House Series n° 67, Londres (www.dss.gov.uk/asd/asd5/ihr67.pdf).